

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration

Séance du 9 mars 2026

Délibération n° 2026-32

Budget primitif 2026

Nombre d'élus en exercice :	25
Présents à la séance :	18
Pouvoirs :	2
Nombre de votants :	20
Quorum :	13
Date de la convocation :	20 février 2026
Affichée le :	20 février 2026
Compte-rendu affiché le :	

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à quatorze heures trente, les membres du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire se sont réunis, sur convocation de son président André ACCARY, en application de l'article L. 1424-28 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BÉCOUSSE, 1^{er} vice-président du conseil d'administration

Étaient présents :

Monsieur Jean-Claude BÉCOUSSE,	Madame Colette BELTJENS,	Monsieur Pierre BERTHIER,
Monsieur François BONNETAIN,	Monsieur Frédéric BOUCHET,	Monsieur Raymond BURDIN,
Monsieur Frédéric CANNARD,	Madame Carole CHENUET,	Monsieur Jean-François COGNARD,
Monsieur Thierry DESJOURS,	Monsieur Jean-Michel DESMARD	Monsieur Patrick DESROCHES,
Madame Violaine GILLET,	Monsieur Jean-Paul LUARD,	Monsieur Jean-Louis MARTIN,
Madame Virginie PROST		Monsieur Alain PHILIBERT,

Suppléances :

Madame Dominique MELIN était suppléée par Madame Cécile MARTELIN

Excusés :

Monsieur André ACCARY, non suppléé	Madame Marie-Claude BARNAY, non suppléée
Monsieur Roland BERTIN, non suppléé	Monsieur Frédéric BROCHOT, non suppléé
Madame Claude CANNET, non suppléée	Madame Dominique LANOISELET, non suppléée
Madame Christine ROBIN, non suppléée	

Pouvoirs :

Monsieur Roland BERTIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-François COGNARD
Madame Dominique LANOISELET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude BÉCOUSSE

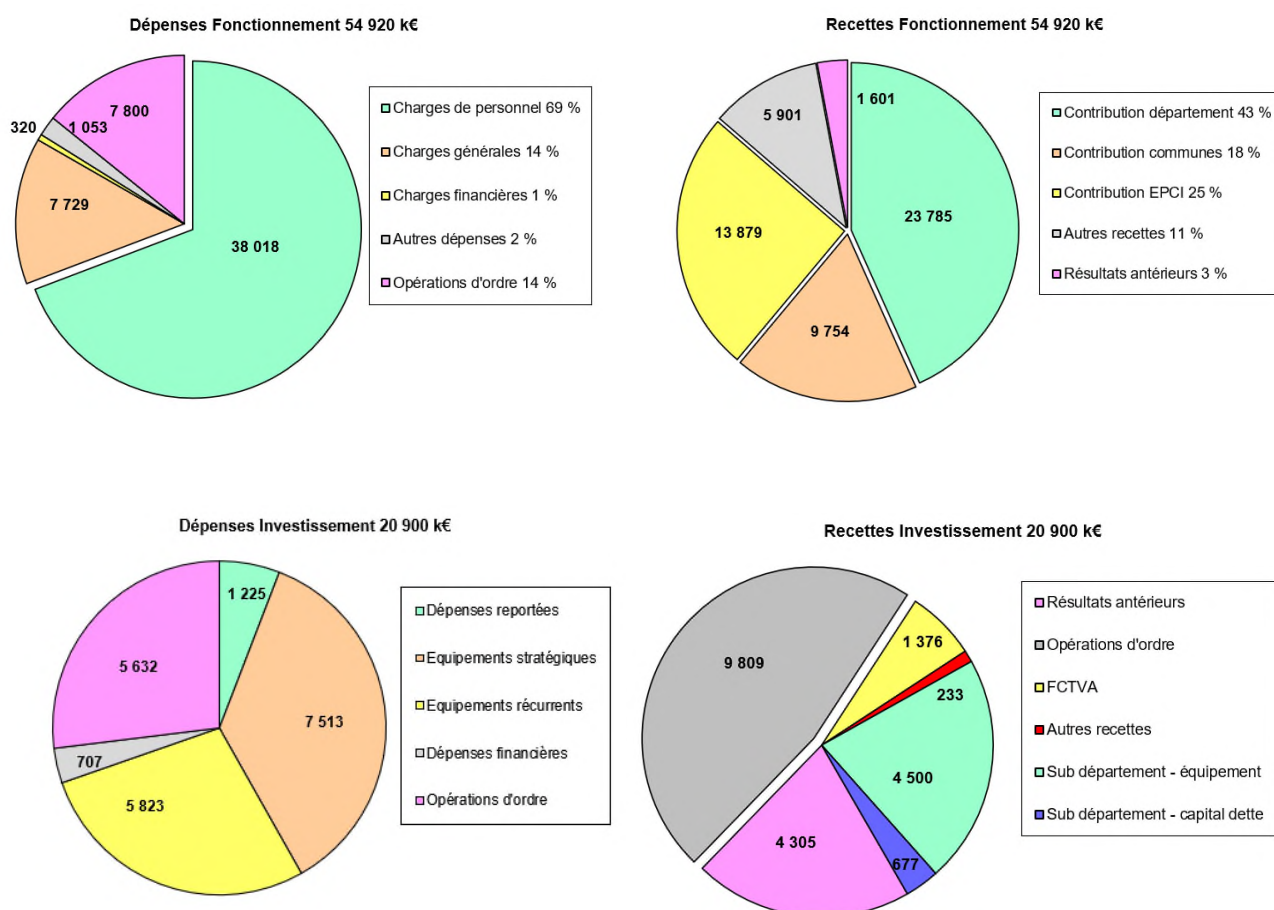
Secrétaire de séance :

Madame Virginie PROST

Monsieur le directeur départemental, rapporteur, donne lecture des dispositions suivantes :

Le budget primitif engage le conseil d'administration et, par conséquent, le service, sur le chemin des orientations présentées au travers de la convention de partenariat n° 7 signée avec le Département pour les années 2024 à 2026 (délibération n° 2023-54 du conseil d'administration du 4 décembre 2023), du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles (délibération n° 2025-47 du 15 décembre 2025) et du rapport d'orientations budgétaires (délibération n° 2026-01 du 2 février 2026) pour l'année 2026.

Ce projet de budget, pour l'année 2026, se traduit par des grandes masses financières qui peuvent être représentées de la façon suivante :



Le compte administratif de l'année précédente et le budget primitif de l'année en cours sont présentés lors de la même séance du conseil d'administration, afin que la reprise des résultats des exercices antérieurs soit définitive.

Pour la section de fonctionnement, le résultat cumulé de l'exercice 2025 est de 1 601 k€, contre 2 570 k€ l'année précédente et constitue une ressource nécessaire pour l'équilibre du budget 2026, qui n'aura que peu de marge de manœuvre avec des crédits pour dépenses imprévues (mesures gouvernementales, activité opérationnelle soutenue, événements climatiques générant des vacances et reconstitution de stock de matériel) de 474 k€ seulement.

Les règles de la comptabilité publique prévoient qu'une partie de ce résultat puisse faire l'objet d'une affectation, par le conseil d'administration, à la section d'investissement de l'exercice suivant, pour couvrir le besoin de financement éventuellement dégagé par la section d'investissement (solde d'exécution et restes à réaliser).

La section d'investissement est excédentaire au compte administratif de l'année 2025. Dans le cadre de la convention n° 7 pour les années 2024 à 2026, le Département s'est engagé à verser une subvention de continuité de service en investissement d'un montant de 6 500 k€ en 2026. Toutefois, compte tenu du contexte budgétaire et des décalages de projets, le Département ne sera sollicité, au plus, qu'à hauteur de 4 500 k€. Le Département s'est également engagé à financer le projet de restructuration du centre de formation départemental (CFD), pour lequel une subvention spécifique était prévue cette année à hauteur de 3 300 k€. Celle-ci ne sera pas sollicitée par le SDIS en 2026, tout comme en 2025, mais sera décalée aux années suivantes.

Comme le veut la stratégie partagée avec le Département, l'excédent de fonctionnement de l'année 2025 est intégralement reporté en section de fonctionnement sur l'année 2026.

Cette hypothèse fait l'objet d'un projet de délibération d'affectation du résultat 2025, soumis aux membres du conseil d'administration lors de cette même séance du 9 mars 2026, après l'adoption éventuelle du compte administratif 2025.

Pour la section d'investissement, le résultat cumulé de l'exercice est de 4 305 k€.

Les reports d'investissement concernent des dépenses de continuité de service pour un montant de 1 225 k€ en dépenses (il n'y a pas de report de recettes) :

- 39 k€ pour les tenues d'intervention ;
- 191 k€ pour le matériel PMI, EPI et santé ;
- 995 k€ pour des acquisitions de biens garantissant la continuité du service et travaux.

Le résultat cumulé net de la section d'investissement, après prise en compte des reports, est de 3 080 k€.

1 390 k€ font l'objet d'un lissage de crédits en n + 1 dans le cadre des diverses APCP.

Résultats de l'exercice	2025
Section de Fonctionnement	
Résultat comptable de l'exercice	-968 508,97
Excédent antérieur reporté (compte 002 créditeur)	2 569 547,38
Résultat cumulé de l'exercice pour la section	1 601 038,41
Section d'Investissement	
Résultat antérieur reporté (compte 001 créditeur)	4 600 250,56
Solde d'exécution	-295 017,38
Résultat cumulé de l'exercice	4 305 233,18
Restes à réaliser en recettes	0,00
Restes à réaliser en dépenses hors AP/CP	1 225 277,14
Résultat cumulé de l'exercice pour la section	3 079 956,04
Crédits lissés des AP/CP	1 389 854,24

L'excédent global net, toutes sections confondues et après prise en compte des reports, est de 4 680 k€ (5 733 k€ en 2024), tandis que le fonds de roulement est de 5 906 k€.

1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 54 920 k€, contre 53 167 k€ au BP 2025, soit une évolution de 3,3 %.

1.1 - Les ressources de fonctionnement

1.1.1 - Les ressources de gestion de service

- Les contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

La délibération n° 2025-48 du conseil d'administration du 15 décembre 2025 fixe, de manière définitive, le montant global des contributions des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour l'année 2026, qui s'élève à 23 633 k€, soit une augmentation de 0,9 % ou 211 k€ par rapport à l'année 2025. La délibération n° 2025-49 du conseil d'administration du 15 décembre 2025 fixe, quant à elle, les montants individuels définitifs des contributions des communes et des EPCI au financement du SDIS pour l'année 2026.

➤ La participation du Département

La participation du Département au budget du SDIS, pour l'année 2026, a été actée dans le cadre du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour 2026, par délibération n° 2025-47 du conseil d'administration du 15 décembre 2025, à hauteur de 28 962 k€ :

- une participation de continuité de service en fonctionnement de 23 500 k€, soit 1 500 k€ de plus que ce qui était prévu à la convention ;
- une subvention en annuité pour le remboursement des échéances d'emprunts réalisés pour le financement des plans immobiliers structurants, ajustée au montant réel payé par le SDIS 71, d'environ 962 k€ ;
- une subvention de continuité de service en investissement de 4 500 k€, contre 6 500 k€ prévus à la convention, en raison du recalage des crédits de paiement des APCP ;
- la subvention complémentaire de 3 300 k€ en investissement, correspondant au financement du projet de réfection du CFD, ne sera également pas demandée pour l'année 2026, comme elle ne l'a pas été en 2025 ; les demandes de versement de cette subvention sont ainsi décalées aux années suivantes.

➤ Les autres produits de gestion de service (chapitres 70, 74, 75, 013)

Les autres recettes liées aux produits de gestion de service s'élèvent à 2 230 k€ contre 1 993 k€ au BP 2025.

Pour l'activité opérationnelle :

Nature de la ressource	BP 2025	BP 2026
Interventions soumises à facturation	100 k€	120 k€
Indisponibilités des transporteurs sanitaires privés (ITSP)	460 k€	480 k€
Interventions réalisées sur autoroutes	200 k€	200 k€
Services de sécurité et jurys	20 k€	21 k€
Interventions réalisées dans les départements limitrophes	40 k€	35 k€
Conventions avec les hôpitaux et autres	160 k€	160 k€
Participation du SMUR d'Autun	91 k€	91 k€
Véhicule léger infirmier (VLI) Louhans	60 k€	60 k€

À noter que le tarif national des ITSP a été fixé par arrêté du 31 décembre 2025 à 215 € par intervention pour l'année 2025 et 217 € pour l'année 2026. La facturation des interventions sur les départements limitrophes est revue à la baisse en raison des conventions passées avec certains SDIS pour ne pas les facturer mutuellement, vu leur équivalence en recettes et dépenses pour chacun.

La mise à disposition d'appui logistique au SMUR d'Autun se poursuit (délibération n° 2023-26 du 19 juin 2023 avec effectivité de la mission à partir de janvier 2024), comme la participation de l'ARS au financement du fonctionnement du véhicule léger infirmier - VLI de Louhans (délibération n° 2023-18 du 6 mars 2023 modifiée par la délibération n° 2025-29 du 23 juin 2025).

Globalement les recettes liées à l'activité opérationnelle sont envisagées comme stables par rapport à l'exercice précédent.

Pour l'activité fonctionnelle :

Nature de la ressource	BP 2025	BP 2026
Les participations extérieures pour les formations à l'école départementale	58 k€	58 k€
La maintenance du réseau ANTARES pour SSU	29 k€	30 k€
Les atténuations de charges liées aux frais de personnels	374 k€	527 k€
Autres produits dont le remboursement de TICPE	374 k€	394 k€
Le FCTVA n-2 notifié	27 k€	54 k€

Les atténuations de charges correspondent à divers remboursements d'organismes ou collectivités, liés aux frais de personnels, comme le remboursement des primes de fin d'année par les collectivités d'origine de certains agents, des remboursements de rémunérations, des remboursements de mise à disposition d'agents et la contribution des agents à la valorisation des titres-restaurant. Elles s'élèveraient à 527 k€. En décembre 2024, lors de la parution de l'instruction relative au remboursement de l'accise supportée lors de l'acquisition des gazoles et essences par les services d'incendie et de secours pour les besoins de la propulsion de leurs véhicules, s'est ajoutée à ce chapitre la recette correspondant, estimée à 238 k€ annuels.

Les autres produits de gestion courante sont constitués des revenus liés à l'antenne météorologique, aux débits et pénalités reçues pour 1,3 k€, et aux autres produits divers, correspondant notamment aux remboursements d'assurance, provisionnés à hauteur de 70 k€, aux régularisations de charges et autres remboursements de renforts extérieurs provisionnés à hauteur de 85 k€.

1.1.2 - Les autres ressources réelles

➤ Les produits financiers (chapitre 76)

Les produits financiers sont estimés nuls pour l'année 2026 selon les projections de Finance active, contre 25 k€ au BP 2025, en raison de la fluctuation des taux d'intérêts. Grâce au contrat de swap, le SDIS refacturera à la Cafil tout ce qui dépasse le taux swapé de 1,98 % de l'emprunt concerné.

➤ Les produits spécifiques (chapitre 77)

Les produits spécifiques sont, en M 57, uniquement constitués des mandats annulés sur exercices antérieurs et des produits de cession d'immobilisation provisionnés pour 23 k€.

➤ La reprise sur provision (chapitre 78)

Une reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants est prévue à hauteur de 25 k€ pour acter le paiement de créances pour lesquelles une dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants avait été constatée en 2025 (titres émis mais somme non recouvrée, dont 25 k€ concernant le transport de victimes en 2024 dû par le centre hospitalier de Montceau-les-Mines).

1.1.3 - Le résultat reporté (002)

L'excédent reporté provient de l'excédent cumulé des exercices antérieurs et des crédits votés et inemployés par les services et s'élève à 1 601 k€. Il a notamment été constitué par la demande faite aux gestionnaires de restituer des crédits au chapitre 011 avant la fin de l'exécution 2025, pour constituer volontairement un excédent conséquent qui vienne s'ajouter à l'excédent reporté de l'année précédente. Il était, en effet, nécessaire d'assurer l'équilibre du budget 2026, le Département ayant été contraint d'abonder sa participation de 1 500 k€ malgré cet effort.

1.2 - Les charges de fonctionnement

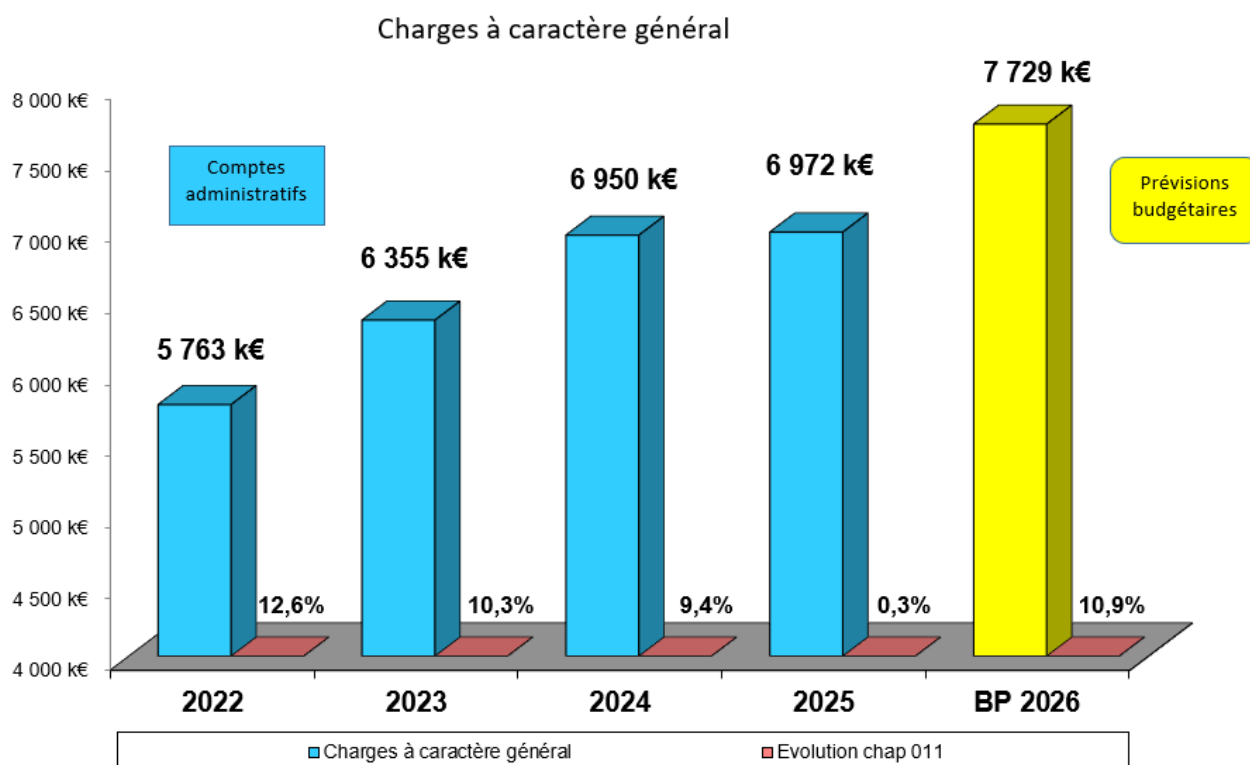
1.2.1 - Les charges à caractère général (chapitre 011)

Cette catégorie correspond aux dépenses nécessaires pour assurer le fonctionnement quotidien et régulier du service. Parmi celles-ci, on peut citer les dépenses de fluides (carburants, gaz, électricité, eau, assainissement), les frais de télécommunications et d'affranchissement, les frais d'entretien du patrimoine (mobiliers, matériels, bâtiments), les contrats de maintenance, l'assurance des biens, les acquisitions de petits matériels d'incendie, administratif et de fournitures diverses.

Cette masse est décomposée en plusieurs postes :

- les divers postes des dépenses générales, hors fluides énergétiques, sont estimés à 5 697 k€ au BP 2026, avec deux postes subissant une augmentation conséquente par rapport au BP 2025 : les assurances (+230 k€) et l'informatique, avec les dépenses liées au déploiement du nouveau système de gestion opérationnelle (NexSIS) en 2026 (+460 k€) ;
- le poste des fluides énergétiques est estimé à hauteur de 2 032 k€ au BP 2026, soit 100 k€ de moins qu'au BP 2025.

Globalement, les prévisions budgétaires des charges à caractère général 2026 augmentent de 1,1 % par rapport au BP 2025. Elles passent de 7 641 k€ au BP 2025 et 7 598 k€ après DM, à 7 729 k€ au BP 2026.



1.2.2 - Les charges de personnel (chapitre 012)

En 2026, compte tenu du contexte financier extrêmement contraint, le SDIS 71 sera particulièrement vigilant à stabiliser ses effectifs. Les mesures d'ajustement de sa ressource qui seront réalisées viseront uniquement à répondre aux stricts impératifs de continuité de service en matière de distribution des secours et à ceux indispensables au déploiement des projets structurants engagés par l'établissement. Ces mesures pourront néanmoins se traduire par le recours à un contrat de projet et des transformations de postes existants.

L'augmentation des charges de personnel sera essentiellement due aux impacts du glissement vieillesse technicité (GVT) et des mesures prises à l'échelle nationale. L'établissement devra notamment poursuivre la prise en compte des effets de la hausse du taux de cotisation patronale à la CNRACL prévue jusqu'en 2028. Par ailleurs, il devra financer la revalorisation par l'État du taux de l'indemnité horaire des sapeurs-pompiers volontaires à hauteur de 1,17 %, applicable depuis le 1^{er} décembre 2025 et s'acquitter, à compter du 1^{er} janvier 2026, d'une nouvelle contribution, instaurée par la Région Bourgogne-Franche-Comté : le versement mobilité régional et rural.

D'autres facteurs d'évolution de la masse salariale issus des politiques internes du SDIS 71 sont également à relever. Ainsi et conformément aux engagements pris en 2024 dans le cadre du dialogue social départemental par le président du conseil d'administration, le SDIS souhaite poursuivre, en 2026, la revalorisation du taux de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C ; il conviendra également de prendre en compte les effets report de cette politique initiée en juillet 2025. En outre, la masse salariale 2026 intégrera l'impact, en année pleine, des recrutements effectués au cours de l'année 2025, ainsi que l'effet report des décisions portant revalorisation du niveau des emplois liés à certaines fonctions de l'organigramme.

Par ailleurs, dans un contexte d'augmentation de l'activité opérationnelle et pour assurer la bonne distribution des secours, le service est contraint de solliciter davantage les personnels sapeurs-pompiers professionnels sous le régime des heures supplémentaires de manière à garantir, à effectif constant, la ressource de sapeurs-pompiers fixée par le règlement opérationnel. Cette situation se traduira, en 2026, par une hausse des crédits alloués à l'attribution d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

L'ensemble de ces mesures impactant la masse salariale 2026 est présenté ci-après.

➤ Dépenses de personnels SPP et PATS

- Effectifs

Gestion des emplois

Le déploiement de projets structurants prévus par le schéma directeur des systèmes d'information et de communication conduit l'établissement à renforcer les ressources du service usages numériques. Ainsi le recrutement d'un technicien contractuel en contrat à durée déterminée (contrat de projet) sera proposé en septembre 2026. La masse salariale 2026 intégrera, par ailleurs, la réalisation d'un recrutement sur un emploi vacant ayant fait l'objet, en 2025, de plusieurs avis de vacance de poste infructueux, ainsi que les effets des transformations de postes permettant d'adapter les caractéristiques des emplois aux besoins de l'organisation.

En outre, le recours temporaire à des personnels contractuels pour assurer le remplacement des fonctionnaires temporairement indisponibles sera pris en compte, après analyse stricte des nécessités du service. La masse salariale intégrera également l'effet, en année pleine, de la création en 2025 d'un poste de sapeur-pompier de catégorie C au CIS Louhans et l'impact des transformations d'emplois effectuées en 2025 pour améliorer le niveau de service public à l'usager et la performance du service.

Globalement, l'impact annuel sur le chapitre 012 de ces mesures portant sur la gestion des emplois et des effectifs est estimé à **83 k€**.

- Effet noria

Le turn-over résultant du remplacement des agents ayant quitté l'établissement par des personnels plus jeunes moins rémunérés induit, par ailleurs, une diminution de la masse salariale, à raison d'environ - **100 k€**.

- Impact des mesures réglementaires en 2026

Pour le SDIS comme pour l'ensemble des employeurs territoriaux, l'incertitude domine concernant d'éventuelles mesures gouvernementales susceptibles d'impacter la masse salariale sur le prochain exercice. À ce stade de la préparation du budget, doit être prise en compte la poursuite des effets de la hausse de 3 points par an du taux de cotisation patronale à la CNRACL prévue jusqu'en 2028. Sous l'effet du GVT (glissement-vieillesse-technicité) indiciaire lié au déroulement des carrières, l'impact de cette mesure nationale doit être revu à la hausse en 2026, pour prendre en compte l'augmentation mécanique de la base de cette cotisation retraite, composée de la masse des traitements indiciaires des agents CNRACL et de l'indemnité de feu des sapeurs-pompiers. Ainsi, le coût du passage du taux de cotisation de 34,65 % à 37,65 % en 2026 est réévalué à hauteur de 508 k€.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2025 a donné la possibilité aux Régions d'instituer un versement mobilité régional et rural (VMRR). Cette nouvelle contribution vient en complément du versement mobilité (VM) et du versement mobilité additionnel (VMA). Le versement mobilité régional et rural a pour objet de permettre aux Régions de financer les transports qu'elles organisent (offre ferroviaire, cars interurbains, transport à la demande, autopartage, covoiturage, etc.). Il est dû par les employeurs qui emploient 11 salariés et plus, dans le périmètre de la région où est instituée la contribution au financement des mobilités. Les URSSAF sont chargées de la recouvrer puis de la reverser à la Région. Par délibération d'octobre 2025, la Région Bourgogne-Franche-Comté a décidé d'instaurer le versement mobilité régional et rural sur son ressort territorial, à un taux de 0,15 % à compter du 1^{er} janvier 2026. Le coût de cette nouvelle contribution pour le SDIS représente 20 k€ pour 2026.

L'impact global de ces mesures externes est désormais estimé à **528 k€** en 2026.

- Déroulement de carrières des SPP et PATS

L'effet GVT correspond aux incidences budgétaires inhérentes aux avancements de grades et d'échelons des personnels au titre de leur déroulement de carrière, dont l'impact est estimé à environ 140 k€ en année courante 2026. Il convient d'ajouter, à ce montant, les charges liées à l'effet report des avancements 2025 (70 k€). Ainsi, le déroulement des carrières représentera une augmentation globale de la masse salariale de **210 k€** sur le futur exercice.

- Régime indemnitaire

Revalorisation de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT)

L'indemnité d'administration et de technicité (IAT) a été instaurée au profit des sapeurs-pompiers professionnels du SDIS 71 par la délibération n° 2005-45 du conseil d'administration du 21 octobre 2005 modifiée. En application des dispositions réglementaires, le montant moyen annuel de l'IAT est calculé par l'application à un montant de référence annuel fixé par grade, d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8.

Suite aux discussions conduites en 2024 dans le cadre du dialogue social départemental par le président du conseil d'administration et les représentants des organisations syndicales représentatives, le SDIS 71 s'est engagé dans une démarche de revalorisation progressive du coefficient d'IAT attribué aux SPP de catégorie C, étalée sur les exercices 2025, 2026 et 2027. Pour l'année 2026, l'augmentation du coefficient est prévue à raison de 0,5 point pour l'ensemble de ces SPP de catégorie C et jusqu'à 1,5 point pour ces mêmes agents lorsqu'ils exercent, en outre, certaines spécialités opérationnelles ou emplois spécifiques (spécialités plongée, intervention en milieu périlleux, affectation au CTA-CODIS). Le coefficient d'IAT applicable à ces catégories de personnel pourrait ainsi varier de 5,5 à 7,5 selon les situations et qualification des agents. Le coût de cette mesure représente 44 k€ en 2026 auxquels vient s'ajouter l'effet report de cette politique initiée en juillet 2025, soit un coût global de **88 k€**.

Païement des IHTS des SPP en régime de garde

Le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires 2025 des sapeurs-pompiers professionnels affectés sur un cycle de travail annualisé générera une dépense supplémentaire et, ainsi, une hausse de masse salariale 2026 qu'il convient de provisionner, à raison d'environ **60 k€**.

➤ Dépenses inhérentes au volontariat

- Indemnisation horaires des sapeurs-pompiers volontaires - effet d'une mesure nationale

Il convient également de prendre en compte les effets de la réévaluation du taux de l'indemnité horaire des sapeurs-pompiers volontaires à hauteur de 1,17 %, à compter du 1^{er} décembre 2025. Cette évolution a un impact sur les charges de personnels en 2026 qui peut être estimé à environ **68 k€**.

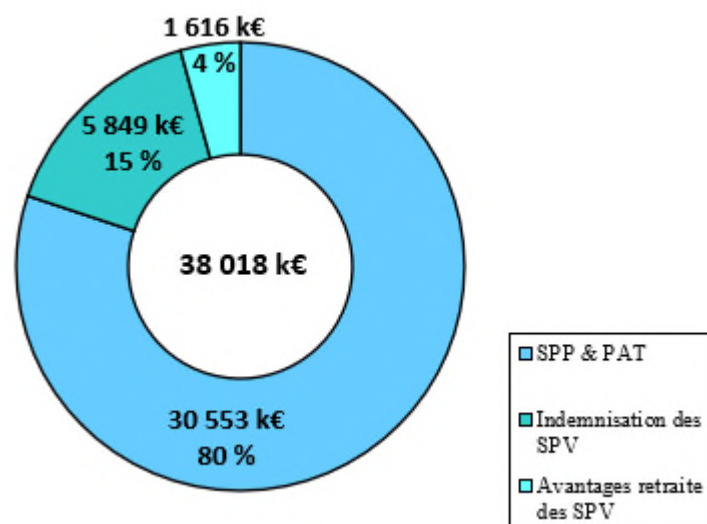
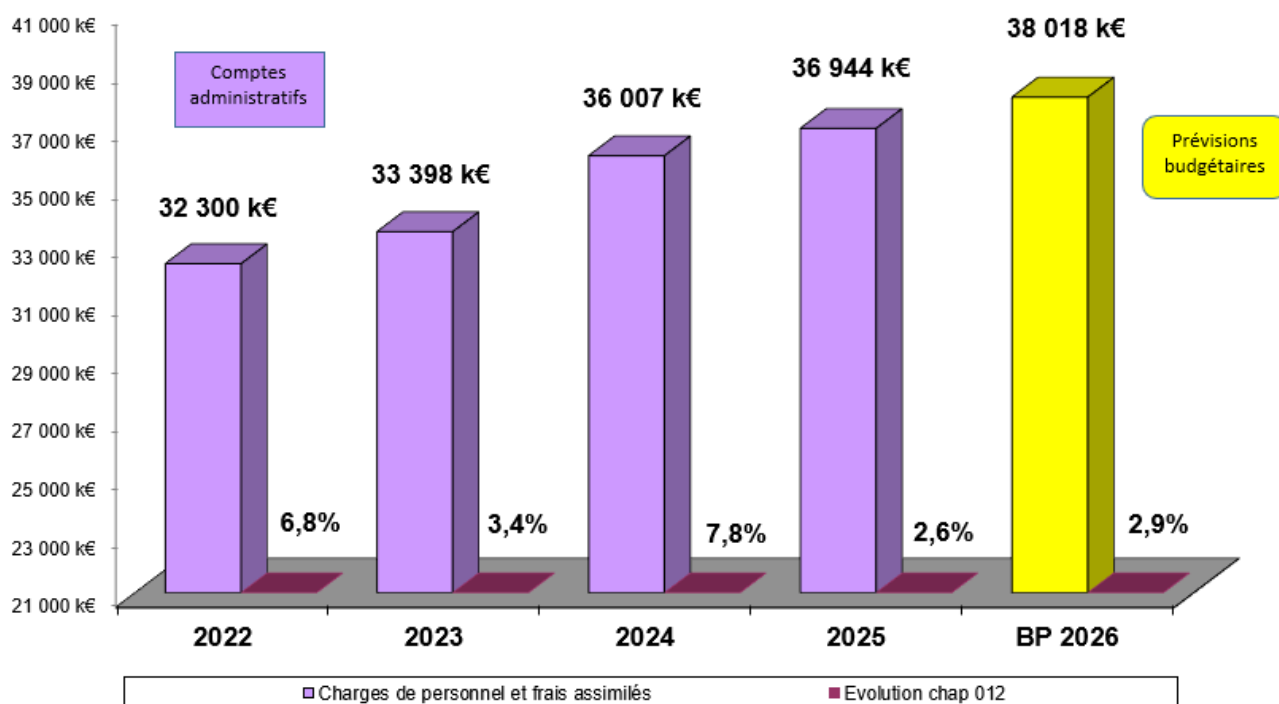
➤ Mesures diverses

L'assurance risques statutaires est indexée sur la masse salariale qui évolue chaque année. Quant à l'assurance protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires, elle est indexée sur le nombre de ces derniers, ainsi que sur le montant de l'indemnité horaire de base des sapeurs-pompiers volontaires qui est revalorisé par voie réglementaire. L'évolution des bases d'indexation, mais aussi les demandes des assurances quant à une revalorisation des cotisations (hors indexation), impliquent de prévoir **8 k€** de charges supplémentaires en 2026, pour le paiement des cotisations d'assurance du personnel.

Enfin, un ajustement à la baisse des prévisions de dépenses alloués au financement de l'attribution des titres-restaurant, ainsi qu'au versement de la contribution au fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) induira une diminution des charges de personnel 2026 à hauteur de **-71 k€**.

Compte tenu de ce qui précède, le chapitre des dépenses de personnel passerait de 37 144 k€ au BP 2025 à 38 018 k€ au BP 2026, soit une augmentation de l'ordre de 874 k€ ou 2,3 %.

Charges de personnel et frais assimilés



1.2.3 - Les autres dépenses de gestion courante (chapitre 65)

Elles regroupent notamment les subventions versées directement aux diverses associations, qui font l'objet d'un rapport de présentation exposé lors de cette séance et d'une délibération spécifique.

Associations	Subventions adoptées en 2025	Subventions versées en 2025	Propositions 2026
Union départementale des sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire	31 000 €	31 000 €	31 000 €
Union départementale des sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire - sections JSP	30 000 € *	22 848 €	30 000 € *
Union départementale des sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire – accompagnement des animateurs de JSP	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Amicale des personnels de l'état-major	22 602 €	22 602 €	22 436 €
Œuvre des pupilles des orphelins des sapeurs-pompiers	2 900 €	2 900 €	3 000 €
Gardes pompes bressans	2 500 €	2 500 €	2 500 €
TOTAL	109 002 €	101 850 €	108 936 €

Sur ce chapitre budgétaire, se retrouvent également la participation obligatoire du service à l'entretien du réseau national de transmission ANTARES (depuis 2012) pour 112 k€, l'adhésion à Territoires numériques BFC pour 29 k€ et d'autres dépenses informatiques pour 223 k€.

Figurent également les prévisions de remboursements de frais d'interventions réalisées par des SDIS limitrophes sur le territoire départemental pour 35 k€ et, comme l'an passé une prévision de 6 k€ pour les créances admises en non-valeur et créances éteintes, 1 k€ pour les intérêts moratoires, et de 50 k€ pour les indemnités des élus, ainsi que les cotisations sociales correspondantes et les remboursements de leurs frais de déplacement.

À ce montant s'ajoute la somme de 474 k€ inscrite dans le cadre des charges diverses de gestion courante, pour permettre au SDIS de faire face aux imprévus, contre 367 k€ au BP 2025. L'absence de chapitre pour dépenses imprévues en M 57 conduit à inscrire et répartir l'ensemble des crédits ouverts sur les autres chapitres budgétaires réels ou d'ordre. Sous réserve du correct respect des règles d'équilibre définies par l'article L. 1612-4 du CGCT, la ventilation des prévisions de dépenses par chapitre et article, dès lors qu'elle a bien considéré les ouvertures nécessaires pour honorer les dépenses obligatoires, ne peut être considérée comme insincère. La faculté de procéder à des virements de crédits entre chapitres, prévue par la M 57, confirme le caractère prévisionnel de la répartition des crédits, en particulier ceux qui ne sont pas destinés à des dépenses obligatoires. Il n'y a donc pas de difficulté, au regard du principe de sincérité, à ventiler l'intégralité du montant des ouvertures de crédits possibles sur les chapitres d'exécution.

Le chapitre s'élèvera donc à 1 040 k€ au BP 2026, contre 775 k€ au BP 2025.

1.2.4 - Les autres dépenses réelles

➤ Les charges financières (chapitre 66)

Elles correspondent au paiement des intérêts des emprunts contractés par le service. Figurent notamment ici :

- les intérêts des emprunts consacrés aux plans Immo 1 & 2, pris en charge par le Département, pour 285 k€, desquels seront déduites les recettes éventuellement encaissées au chapitre 76 ;
- les intérêts des emprunts, à la charge du SDIS et les frais financiers tels que les ICNE estimés à 35 k€.

L'ensemble de ces charges financières passe de 367 k€ au BP 2025 à 320 k€ au BP 2026, soit une diminution de 12,8 %.

➤ Les charges spécifiques (chapitre 67)

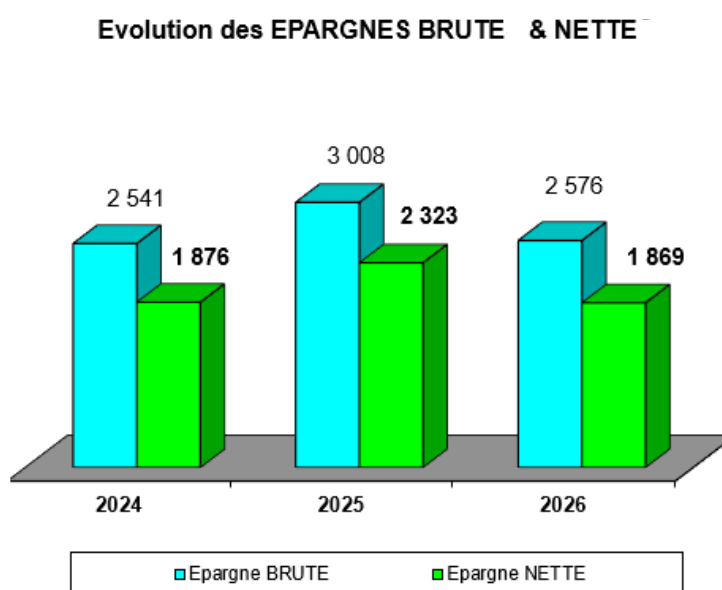
Les charges spécifiques sont constituées en M 57 des annulations de titres sur exercices antérieurs, pour 3 k€ au BP 2026 contre 10 k€ au BP 2025 mais qui n'a vu aucune exécution.

➤ Les dotations aux provisions (chapitre 68)

Les dotations aux provisions, constituées pour faire face à d'éventuelles dépréciations de créances, sont inscrites à hauteur de 10 k€ comme au BP 2025. Elles visent à acter comptablement le fait que des titres ont été émis, mais que les recettes correspondantes n'ont pas encore été recouvrées.

Globalement, les dépenses réelles de la section de fonctionnement passeraient de 45 947 k€ au BP 2025 et 45 696 k€ après DM, à 47 120 k€ au BP 2026, soit une augmentation de 2,6 % de BP à BP, tandis que les recettes réelles de cette même section passent de 47 129 k€ au BP 2025 et 47 179 k€ après DM, à 49 696 k€ au BP 2026, soit une hausse de 5,5 % de BP à BP.

L'épargne brute réellement dégagée, calculée sur la base du compte administratif 2026 (hors dépenses imprévues) serait de 2 576 k€ et l'épargne nette de 1 869 k€ :



2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section s'équilibre, reports inclus, à 20 900 k€.

2.1 - Les ressources d'investissement

Les ressources de la section d'investissement sont de deux sortes : les recettes financières et les recettes d'équipement. Ces dernières sont la variable d'ajustement de cette section pour atteindre l'équilibre.

2.1.1 - Les recettes financières

➤ Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Il correspond à la restitution d'une partie de la TVA versée par le SDIS au titre des dépenses d'équipement.

Pour 2026, l'assiette de restitution correspond aux dépenses réalisées en 2024, auxquelles est appliqué un taux de 16,404 %, soit un montant total qui s'élève à 1 376 k€, notifié le 12 janvier 2026, les avances versées pour l'achat de véhicules n'étant prises en compte qu'au moment de leur solde.

➤ La subvention en annuité du Département

Elle est de 677 k€ et correspond au financement, par le Département, du remboursement de la part en capital des emprunts souscrits par le SDIS, pour les équipements structurants (Immo 1 & 2).

➤ Les subventions extérieures

Une subvention de 189 k€ est attendue du pacte capacitaire pour le solde pour le 4^e CCFS commandé en 2024 et le matériel de détection.

Une subvention de 44 k€ est attendue du fonds vert pour l'achat de drones.

2.1.2 - Les recettes d'équipement

En provenance du Département, une subvention globale de continuité de service en investissement est prévue à hauteur de 4 500 k€ pour l'année 2026, contre 6 500 k€ à la convention (et déjà 2 500 k€ encaissés en 2025 contre 3 500 k€ prévus à la convention). La participation complémentaire de 3 300 k€ pour le financement des travaux de restructuration du CFD (2024-2029) ne sera pas demandée en 2026, comme en 2025, en raison du recalage des crédits de paiement de cette opération. Ce sont donc 5 300 k€ qui sont demandés en moins que les prévisions de la convention pour l'année 2026 à ce stade.

Comme les années précédentes, il n'est pas prévu que le SDIS recoure à l'emprunt. Après la prise en compte de éléments, les recettes réelles passeraient de 5 487 k€ au BP 2025 à 6 786 k€ au BP 2026.

2.1.3 - Le solde de l'exercice antérieur

L'excédent de l'exercice 2025, pour cette section d'investissement, correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses effectivement réalisées durant l'année, est de 4 305 k€. Il permettra d'équilibrer le budget 2026 et de réduire la participation du Département.

Les crédits reportés, hors APCP, s'élèvent globalement à 1 225 k€. Budgétisés sur l'exercice 2025, ils seront, en réalité, exécutés sur l'exercice 2026. Après neutralisation des reports, l'excédent net est de 3 080 k€. Les crédits lissés des APCP sur les années suivantes s'élèvent à 1 390 k€.

2.2 - Les charges d'investissement

2.2.1 - Les dépenses financières

Le capital à rembourser passe de 685 k€ au BP 2025 à 707 k€ au BP 2026, dont 677 k€ correspondent au remboursement du capital des emprunts réalisés pour les dossiers immobiliers stratégiques Immo 1 & 2.

2.2.2 - Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement inscrites au budget primitif de l'exercice 2026 peuvent être scindées en deux catégories.

➤ Les dossiers individualisés en autorisations de programme (APCP)

Les dépenses d'équipement individualisées en APCP sont de 7 513 k€, lissage des crédits 2025 engagés mais non mandatés compris.

Les acquisitions de véhicules (plans véhicules 4 et 5)

Le quatrième plan d'acquisition de véhicules initialement pour les années 2021 à 2023 est matérialisé budgétairement par une autorisation de programme n° 202101, mise à jour lors de ce conseil d'administration avec les montants suivants :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
1 022 k€	2 109 k€	2 737 k€	1 128 k€	193 k€	55 k€	7 244 k€

Le cinquième plan d'acquisition de véhicules pour les années 2024 à 2026 est matérialisé budgétairement par une autorisation de programme n° 202401, mise à jour lors de ce conseil d'administration avec les montants suivants :

2024	2025	2026	TOTAL
1 701 k€	2 833 k€	3 785 k€	8 319 k€

Vestes et pantalons de feu

Le plan d'équipement en tenues d'intervention textiles pour feux de structures et pour feux d'espaces naturels, pour les années 2024 à 2026, est matérialisé budgétairement par une autorisation de programme n° 202402, approuvée par délibération n° 2023-48 du 6 novembre 2023 pour un montant initial de 654 k€ :

2024	2025	2026	TOTAL
210 k€	217 k€	226 k€	653 k€

Construction du CIS La Clayette

La construction de la caserne de La Clayette est matérialisée budgétairement par une autorisation de programme n° 202201, mise à jour lors de ce conseil d'administration avec les montants suivants :

2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
26 k€	44 k€	820 k€	617 k€	13 k€	1 520 k€

Restructuration du CFD

Le projet de restructuration du CFD est matérialisé budgétairement par une autorisation de programme n° 202204, mise à jour lors de ce conseil d'administration avec les montants suivants :

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2029	TOTAL
2 k€	232 k€	2 068 k€	5 000 k€	2 883 k€	1 400 k€	15 k€	11 600 k€

Construction du CIS Simard

La construction de la nouvelle caserne de Simard est matérialisée budgétairement par une autorisation de programme n° 202203, mise à jour lors de ce conseil d'administration avec les montants suivants :

2024	2025	2026	2027	TOTAL
6 k€	49 k€	1 144 k€	1 k€	1 200 k€

Restructuration du CIS Digoin

La restructuration de la caserne de Digoin est matérialisée budgétairement par une autorisation de programme n° 202205, mise à jour lors de ce conseil d'administration avec les montants suivants :

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
20 k€	0 k€	221 k€	1 000 k€	1 754 k€	1 500 k€	5 k€	4 500 k€

➤ Les autres dépenses d'équipements

Les dépenses d'équipement hors reports seraient de 5 823 K€ au BP 2026, contre 5 657 k€ au BP 2025. Elles prennent en compte la somme de 1 691 k€ de crédits qui permettront au SDIS de faire face à des dépenses non budgétées et d'équilibrer le budget 2026, et qui pourra éventuellement être réduite si la participation du Département est revue à la baisse.

Les crédits hors reports concernant l'habillement et le matériel d'incendie et des secours sont les suivants :

Catégorie des besoins	Convention 2026	BP 2026
HABILLEMENT	650 000	470 000
Habillement	650 000	470 000
CONTINUITE PMI EPI	1 164 615	917 215
Air respirable	367 610	367 610
PMI - Petit matériel incendie (hors équipes spé)	352 315	327 600
Mat. Divers - Equipes spécialisées	94 690	79 158
Santé et secours médical	350 000	142 847

Les crédits hors reports concernant les dépenses qui garantissent la continuité du service, comme les acquisitions de matériels de transmission, d'informatique opérationnelle et fonctionnelle, des travaux de bâtiments non retenus dans le plan immobilier structurant, les mobiliers administratifs, les mobiliers pour les locaux de vie opérationnelle sont les suivants :

Catégorie des besoins	Convention 2026	BP 2026
CONTINUITE AUTRES EQUIPEMENTS	3 123 270	2 745 383
Patrimoine - Gros travaux de bâtiments + études	823 150	1 430 446
Patrimoine - Mat. divers - Armoires vestiaires	11 580	130 000
Patrimoine - Mobilier et matériel administratif	28 950	
Patrimoine - Mat. divers - Rangement et entretien	23 160	
Patrimoine - Mat. divers - Electroménager	9 260	
Patrimoine - Mat. divers - Chambres de garde	5 790	
Patrimoine - Mat. divers - Lieux de vie	8 110	
Mat. divers - Pédagogies	50 000	69 895
Mat. divers - Sports	15 000	14 951
Mat. divers - Communication départementale	10 000	5 000
Moyens généraux- Matériel cassé dans l'année	22 290	7 000
Moyens généraux - Mobilier et matériel administratif		
Ateliers- Grosses réparations mécaniques	67 480	67 480
Ateliers - Matériels spécifiques	20 000	124 000
Systèmes d'information et de communication	2 006 000	875 611
Affaires juridiques	2 500	1 000
Commande publique - publicité	10 000	10 000
Finances	10 000	10 000

Vue d'ensemble des dépenses d'équipement (hors reports de crédits 2025, crédits d'AP lissés de 2026 et crédits pour dépenses imprévues) :

DOSSIERS STRATÉGIQUES 6 123 k€



Parc véhicules
3 120 k€



Les casernes + CFD
2 777 k€



Les tenues de feu
226 k€

Equipements hors AP/CP 5 823 k€



PMI / ARI / Santé
917 k€



Habillement
470 k€



Continuité
2 745 k€
dont :

- INFORMATIQUE : 875 k€
- TRAVAUX DIVERS: 1 430 k€
- ATELIERS : 191 k€
- MATÉRIEL PEDAGOGIQUE : 70 k€

ANNÉE 2026

11 946 k€

3 - L'ÉQUILIBRE DU BUDGET

Comme le précisent les règles de la comptabilité publique, le budget doit être équilibré par section et, de manière globale, toutes sections confondues. Les mouvements réels et d'ordre doivent être également équilibrés, tant en dépenses qu'en recettes.

3.1 - Les mouvements d'ordre

La principale caractéristique de ces mouvements d'ordre est qu'ils se traduisent seulement par des écritures comptables pour lesquelles il n'y a pas de décaissement. Ils découlent de l'application des règles comptables et, désormais, de la M 57.

Les mouvements d'ordre sont équilibrés entre sections. Ainsi, les dépenses de fonctionnement d'ordre (amortissements des biens mobiliers et immobiliers) sont égales aux recettes d'investissement d'ordre, soit 7 800 k€ au BP 2026 (contre 7 434 k€ exécutés en 2025). Il est à préciser qu'avec le passage en M 57, l'amortissement des biens au prorata temporis est la règle, avec des aménagements décidés par le SDIS concernant les biens acquis par lots et les biens de faible valeur, qui resteront amortis en année n+1 300 k€ sont donc provisionnés au sein de la somme globale pour les biens qui seront à amortir au moment de leur acquisition, en cours d'année.

Les SDIS ont la particularité de pouvoir neutraliser comptablement les amortissements des biens immobiliers, ce qui représente une moindre dépense de 1 944 k€ pour la section de fonctionnement. De plus, les subventions d'équipement, comme les subventions d'équipement directes du Département, concourent à la diminution du poids des investissements pour lesquels elles ont été attribuées. Ainsi, la quote-part de ces subventions d'équipement est reprise annuellement en recettes de fonctionnement.

Mouvements ORDRE	DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
	CA 2025	BP 2026	CA 2025	BP 2026
Total Dépenses & Recettes d'ordre	7 434 K€	7 800 K€	3 356 K€	3 623 K€
Amortissements	7 434 K€	7 800 K€	1 960 K€	1 944 K€
Quote-part des subventions transférées et autres écritures			1 396 K€	1 679 K€
Amort. NET	4 078 K€	4 177 K€		

L'autofinancement net dégagé est ainsi de 4 177 k€ au BP 2026.

Des opérations d'ordre patrimoniales à l'intérieur de la section d'investissement (chapitre 041), correspondant à des écritures comptables ne générant ni encaissement, ni décaissement de la part du comptable, sont également inscrites pour un montant de 2 009 k€, contre 1 532 k€ au CA 2024. Il s'agit des résorptions d'avances concernant les achats de véhicules à l'UGAP, aucune résorption n'étant prévue concernant les marchés de travaux.

3.2 - Les grandes masses

La proposition de budget primitif 2026 reprend l'ensemble des éléments exposés, y compris les composantes de la stratégie financière développée ci-dessus.

La section de fonctionnement passe de 53 167 k€ au BP 2025 à 54 920 k€ au BP 2026.

La section d'investissement passe de 19 712 k€ au BP 2025 à 20 900 k€ au BP 2026. Hors reports, le montant de la section d'investissement 2026 (crédits nouveaux) est de 18 285 k€ au BP 2026, contre 16 971 k€ en 2025. Les investissements réels réalisés par le SDIS, hors reports et écritures d'ordre, passent de 10 412 k€ au BP 2025 à 11 946 k€ au BP 2026.

3.3 - La fongibilité des crédits

En principe, seule l'assemblée délibérante est autorisée à modifier les crédits. La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels.

Comme le permet la nomenclature M 57 à l'occasion du vote du budget, il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser le président du conseil d'administration du SDIS à procéder à des virements de crédits entre chapitres de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, en dehors des crédits relatifs aux dépenses de personnels. Ces virements feront l'objet de décisions expresses notifiées au comptable public, transmises au contrôle de légalité et présentées à l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre. Au-delà de cette limite de 7,5 %, en cas de changement de chapitre, il convient de procéder à une décision modificative. De même, les mouvements de crédits de paiements afférents à une autorisation de programme (AP) ne peuvent avoir pour effet de modifier le montant global de l'AP voté.

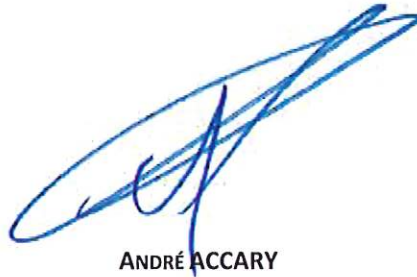
Il est précisé qu'il peut toutefois être procédé à des virements de crédits au sein d'un même chapitre, de manière moins formelle, entre articles budgétaires et/ou entre gestionnaires. En effet, le budget est voté par les élus au niveau du chapitre.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, avec 15 voix « pour » et 5 abstentions (François BONNETAIN, Frédéric CANNARD, Violaine GILLET, Jean-Paul LUARD, Alain PHILIBERT) :

- approuvent le projet de budget primitif 2026 ainsi présenté ;
- autorisent le président, ou son représentant, à procéder à des virements de crédits entre chapitres de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, en dehors des crédits relatifs aux dépenses de personnels ;
- autorisent le président, ou son représentant, à signer tous les documents ou pièces nécessaires à la mise en œuvre des décisions adoptées.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



ANDRÉ ACCARY

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire pour avoir été

- reçu en Préfecture le

11 MARS 2026

- publié le

11 MARS 2026

Le Président,

Pour le président et par délégation
la sous-directrice des fonctions transversales

Mélanie GACHÉ



BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNÉE 2026

Annexe 1

FONCTIONNEMENT DEPENSES DE L'EXERCICE	BP 2025	DM 2025/2	Convention 2026	BP 2026	Evolution BP/BPn-1
OPERATIONS REELLES ET MIXTES					
011 Charges à caractère général	7 641 000,00	7 597 987,00	8 309 757,44	7 728 916,00	1,15%
Charges à caractère général - Continuité du Service	5 508 500,00	5 382 822,66	5 857 107,44	5 696 961,00	3,42%
Charges à caractère général - Fluides énergétiques	2 132 500,00	2 215 164,34	2 452 650,00	2 031 955,00	-4,71%
012 Charges de personnel et frais assimilés	37 144 000,00	37 144 000,00	37 390 000,00	38 018 200,00	2,35%
Charges de personnel et frais assimilés - Permanents & Titulaires	29 568 500,00	29 708 300,00	29 746 500,00	30 553 000,00	3,33%
Charges de personnel et frais assimilés - Volontariat	7 575 500,00	7 435 700,00	7 643 500,00	7 465 200,00	-1,46%
65 Autres charges de gestion courante	775 000,00	547 541,00	888 216,05	1 039 884,00	34,18%
Charges de gestion courante - Continuité du Service	408 325,00	518 236,78	381 000,00	565 565,00	38,51%
65888 Charges diverses de gestion courante	366 675,00	29 304,22	507 216,05	474 319,00	29,36%
Total dépenses de gestion des services	45 560 000,00	45 289 528,00	46 587 973,49	46 787 000,00	2,69%
66 Charges financières	367 000,00	369 180,00	326 000,00	320 000,00	-12,81%
67 Charges spécifiques	10 000,00	10 000,00	3 000,00	3 000,00	-70,00%
68 Dotations aux provisions	10 000,00	27 385,00	10 000,00	10 000,00	0,00%
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	45 947 000,00	45 696 093,00	46 926 973,49	47 120 000,00	2,55%
OPERATIONS D'ORDRE					
042 Opérations ordre entre sections	7 220 000,00	7 490 000,00	6 416 126,51	7 800 000,00	8,03%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	7 220 000,00	7 490 000,00	6 416 126,51	7 800 000,00	8,03%
002 Résultat de fonctionnement reporté n-1					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	53 167 000,00	53 186 093,00	53 343 100,00	54 920 000,00	3,30%

Annexe 2

FONCTIONNEMENT RECETTES DE L'EXERCICE	BP 2025	DM 2025/2	Convention 2026	BP 2026	<i>Evolution BP/BPn-1</i>
OPERATIONS REELLES ET MIXTES					
70 Produits des services, du domaine, et ventes diverses	969 742,00	969 742,00	720 000,00	1 007 000,00	3,84%
74 Participations, dont :	45 342 000,00	45 342 000,00	46 785 600,00	47 719 590,00	5,24%
744 FCTVA	27 000,00	27 000,00	40 000,00	53 712,00	98,93%
7473 Participation Département - Continuité de Service	21 300 000,00	21 300 000,00	22 000 000,00	23 500 000,00	10,33%
7473 Participation Département - Intérêts Plans Immo I et II	345 000,00	345 000,00	285 000,00	285 000,00	-16,67%
74748 Contributions Communes	9 652 200,00	9 652 200,00	9 936 000,00	9 754 129,00	1,06%
74758 Contributions Groupements de collectivités	13 769 800,00	13 769 800,00	14 188 600,00	13 878 749,00	0,79%
74718-74788 Participations diverses	248 000,00	248 000,00	336 000,00	248 000,00	0,00%
75 Autres produits de gestion courante	136 400,00	136 400,00	160 652,48	156 375,00	14,64%
013 Atténuation de charges	612 000,00	612 000,00	471 000,00	765 000,00	25,00%
Remboursements liés aux RH	374 000,00	374 000,00	471 000,00	527 000,00	40,91%
6096 Remboursement de la TICPE	238 000,00	238 000,00		238 000,00	0,00%
Total recettes de gestion des services	47 060 142,00	47 060 142,00	48 137 252,48	49 647 965,00	5,50%
76 Produits financiers - Intérêts négatif swap	25 000,00	27 180,00	20 000,00	0,00	-100,00%
77 Produits spécifiques	4 310,62	4 310,62	310 000,00	22 996,59	433,49%
78 Reprises sur provisions	40 000,00	86 913,00	10 000,00	25 000,00	-37,50%
TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	47 129 452,62	47 178 545,62	48 477 252,48	49 695 961,59	5,45%
OPERATIONS D'ORDRE					
042 Opérations ordre entre sections	3 468 000,00	3 438 000,00	4 289 731,51	3 623 000,00	4,47%
TOTAL RECETTES D'ORDRE	3 468 000,00	3 438 000,00	4 289 731,51	3 623 000,00	4,47%
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	50 597 452,62	50 616 545,62	52 766 983,99	53 318 961,59	5,38%
002 Résultat de fonctionnement reporté n-1	2 569 547,38	2 569 547,38	576 116,01	1 601 038,41	-37,69%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	53 167 000,00	53 186 093,00	53 343 100,00	54 920 000,00	3,30%

Annexe 3

INVESTISSEMENT DEPENSES DE L'EXERCICE	BP 2025	DM 2025/2	Convention 2026	BP 2026 hors reports	BP 2026
Dépenses d'équipement (c/20,21,23) de l'ANNEE N	13 153 100,00	12 453 100,00	13 303 768,49	11 946 021,80	14 561 153,18
Dep. Équipement individualisé en AP	6 059 216,72	6 059 216,72	8 192 500,00	6 122 813,68	7 512 667,92
La Clayette 2022-2026	629 198,40	629 198,40	151 500,00	1 000,22	12 837,70
Simard 2024-2027	430 864,86	430 864,86	15 000,00	1 101 050,72	1 144 137,20
Digoin 2024-2030	20 794,00	20 794,00	275 000,00	210 000,00	220 794,00
Centre de formation départemental (CFD) 2024-2030	900 000,00	900 000,00	3 300 000,00	1 464 762,74	2 067 941,34
Centres prioritaires			1 150 000,00		
Dossier stratégique - VEHICULES 4 2021-2025	248 974,77	248 974,77			55 374,05
Dossier stratégique - VEHICULES 5 2024-2026	3 611 384,69	3 611 384,69	3 075 000,00	3 120 000,00	3 785 583,63
Tenues d'intervention 2024-2026 et 2027-2029	218 000,00	218 000,00	226 000,00	226 000,00	226 000,00
Dep. Équipement hors AP	7 093 883,28	6 393 883,28	5 111 268,49	5 823 208,12	7 048 485,26
Continuité du service - HABILLEMENT	699 783,70	610 783,70	650 000,00	470 000,00	509 346,00
Continuité du service - ARI, PMI-équipes spé-EPI, Santé	1 622 552,40	1 561 459,40	1 164 615,00	917 215,00	1 107 927,29
Continuité du service - Autres immobilisations corporelles	3 228 164,76	3 366 056,45	2 623 270,00	2 245 383,00	3 159 073,24
Continuité du service - Autres immobilisations incorporelles	356 052,38	356 052,38	500 000,00	500 000,00	581 528,61
Continuité - Autres	1 187 330,04	499 531,35	173 383,49	1 690 610,12	1 690 610,12
Dépenses financières (c/10,13,16,26,27) de l'ANNEE N	685 900,00	685 900,00	707 400,00	707 000,00	707 000,00
16 Total Capital dette à rembourser hors refinancement	685 900,00	685 900,00	707 400,00	707 000,00	707 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES	13 839 000,00	13 139 000,00	14 011 168,49	12 653 021,80	15 268 153,18
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION					
041 - Opérations patrimoniales	2 405 000,00	2 405 000,00	2 152 500,00	2 008 846,82	2 008 846,82
OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION					
040 Opérations ordre entre sections	3 468 000,00	3 438 000,00	4 289 731,51	3 623 000,00	3 623 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE SECTION A SECTION	5 873 000,00	5 843 000,00	6 442 231,51	5 631 846,82	5 631 846,82
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	19 712 000,00	18 982 000,00	20 453 400,00	18 284 868,62	20 900 000,00
001 Solde d'exécution investissement reporté					0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	19 712 000,00	18 982 000,00	20 453 400,00	18 284 868,62	20 900 000,00

Annexe 4

INVESTISSEMENT RECETTES DE L'EXERCICE	BP 2025	DM 2025/2	Convention 2026	BP 2026
Recettes d'équipement	4 091 000,00	3 091 000,00	9 800 000,00	4 732 994,00
Subventions Pacte capacitaire				189 111,00
Fonds vert				43 883,00
Subventions Feder	591 000,00	591 000,00		
Subvention Département - Continuité de service	3 500 000,00	2 500 000,00	6 500 000,00	4 500 000,00
Besoin de financement complémentaire CFD 15 600 k€	0,00	0,00	3 300 000,00	0,00
Recettes financières	1 395 749,44	1 395 749,44	1 907 476,00	2 052 926,00
FCTVA 16,404%	738 749,44	738 749,44	1 229 976,00	1 375 826,00
Subvention Département- Capital Plans Immo I et II	657 000,00	657 000,00	677 500,00	677 100,00
024 Produits de cessions des immobilisations				
TOTAL DES RECETTES REELLES	5 486 749,44	4 486 749,44	11 707 476,00	6 785 920,00
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION				
<i>041 - Opérations patrimoniales</i>	<i>2 405 000,00</i>	<i>2 405 000,00</i>	<i>2 152 500,00</i>	<i>2 008 846,82</i>
OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION				
<i>040 Opérations ordre entre sections</i>	<i>7 220 000,00</i>	<i>7 490 000,00</i>	<i>6 416 126,51</i>	<i>7 800 000,00</i>
<i>021 Virement complémentaire</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	9 625 000,00	9 895 000,00	8 568 626,51	9 808 846,82
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	15 111 749,44	14 381 749,44	20 276 102,51	16 594 766,82
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT hors 001	15 111 749,44	14 381 749,44	20 276 102,51	16 594 766,82
001 Solde d'exécution investissement reporté	4 600 250,56	4 600 250,56	177 297,49	4 305 233,18
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	19 712 000,00	18 982 000,00	20 453 400,00	20 900 000,00

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SDIS DE SAONE ET LOIRE
SERVICE DEPARTEMENTAL INCENDIE & SECOURS

Numéro SIRET : 28710001000019

Poste comptable : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE MACON ET AMENDES

Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
voté par Nature

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57

applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	36
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	37
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	39
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	42
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	47

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	49
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	50
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	55
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	57
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	58

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	60
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	61
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	62
B3.1 - Etat des provisions constituées	65
B3.2 - Etalement des provisions	67
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	68
B9 - Etat du personnel	69
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	74
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	75
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	76
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	77
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	79

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	587454

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	80.21
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	84.60
3	Dépenses d'équipement brut / population	24.79
4	Encours de dette / population (2) (3)	16.82
5	DGF / population	81.23
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	80.68
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	96.24
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	29.30
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	19.89
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	5.18

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	66 131 328,33	64 867 801,98	7 169 797,94	A1 5 906 271,59
Investissement	13 879 118,39	13 584 101,01	(3) 4 600 250,56	A2 4 305 233,18
Fonctionnement	52 252 209,94	51 283 700,97	(4) 2 569 547,38	A3 1 601 038,41

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 1 225 277,14	III + IV 0,00	B1	-1 225 277,14
Investissement	I 1 225 277,14	III 0,00	B2	-1 225 277,14
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	4 680 994,45
Investissement	A2 + B2	3 079 956,04
Fonctionnement	A3 + B3	1 601 038,41

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 1 225 277,14
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	81 528,61
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	1 143 748,53
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	19 674 722,86	16 594 766,82

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 225 277,14	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 4 305 233,18

=

=

=

Total de la section d'investissement (2)	20 900 000,00	20 900 000,00
--	---------------	---------------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	54 920 000,00	53 318 961,59

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 601 038,41

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (3)	54 920 000,00	54 920 000,00
---	---------------	---------------

TOTAL DU BUDGET (4)	75 820 000,00	75 820 000,00
---------------------	---------------	---------------

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
202404/2024	EXTENSION ET RESTRUCTURATION CFD	202404	2 067 941,34
202101/2021	PARC VEHICULES 4	202101	55 374,05
202201/2022	PROGRAMME LA CLAYETTE	202201	12 837,70
202403/2024	RECONSTRUCTION DU CI DE SIMARD	202403	1 144 137,20
202405/2024	RESTRUCTURATION DU CIS DIGOIN	202405	220 794,00
202402/2024	TENUES INTERVENTION	202402	226 000,00
202401/2024	VEHICULES 5	202401	3 785 583,63
TOTAL			7 512 667,92

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	7 512 667,92
----------------------	---------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	81 528,61	1 287 886,60	1 287 886,60	1 369 415,21
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	74 811,00	74 811,00	74 811,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	1 143 748,53	7 458 550,80	7 458 550,80	8 602 299,33
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	4 514 627,64	4 514 627,64	4 514 627,64
Total des dépenses d'équipement		0,00	1 225 277,14	13 335 876,04	13 335 876,04	14 561 153,18
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	707 000,00	707 000,00	707 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	707 000,00	707 000,00	707 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	1 225 277,14	14 042 876,04	14 042 876,04	15 268 153,18

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		3 623 000,00	3 623 000,00	3 623 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		2 008 846,82	2 008 846,82	2 008 846,82
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		5 631 846,82	5 631 846,82	5 631 846,82

TOTAL	0,00	1 225 277,14	19 674 722,86	19 674 722,86	20 900 000,00
--------------	-------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 900 000,00
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	4 732 994,00	4 732 994,00	4 732 994,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	4 732 994,00	4 732 994,00	4 732 994,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	1 375 826,00	1 375 826,00	1 375 826,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	677 100,00	677 100,00	677 100,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	2 052 926,00	2 052 926,00	2 052 926,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	6 785 920,00	6 785 920,00	6 785 920,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		7 800 000,00	7 800 000,00	7 800 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		2 008 846,82	2 008 846,82	2 008 846,82
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		9 808 846,82	9 808 846,82	9 808 846,82

TOTAL	0,00	0,00	16 594 766,82	16 594 766,82	16 594 766,82
--------------	-------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	4 305 233,18
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 900 000,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	4 177 000,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	7 728 916,00	7 728 916,00	7 728 916,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	38 018 200,00	38 018 200,00	38 018 200,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	1 039 884,00	1 039 884,00	1 039 884,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	46 787 000,00	46 787 000,00	46 787 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	320 000,00	320 000,00	320 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	47 120 000,00	47 120 000,00	47 120 000,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		7 800 000,00	7 800 000,00	7 800 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		7 800 000,00	7 800 000,00	7 800 000,00

TOTAL	0,00	0,00	54 920 000,00	54 920 000,00	54 920 000,00
--------------	-------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	54 920 000,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	765 000,00	765 000,00	765 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	1 007 000,00	1 007 000,00	1 007 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	47 719 590,00	47 719 590,00	47 719 590,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	156 375,00	156 375,00	156 375,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	49 647 965,00	49 647 965,00	49 647 965,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	22 996,59	22 996,59	22 996,59
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	49 695 961,59	49 695 961,59	49 695 961,59

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		3 623 000,00	3 623 000,00	3 623 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		3 623 000,00	3 623 000,00	3 623 000,00

TOTAL	0,00	0,00	53 318 961,59	53 318 961,59	53 318 961,59
--------------	-------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 601 038,41
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	54 920 000,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	4 177 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – DEPENSES			D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	1 678 554,45	1 678 554,45
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	707 000,00	0,00	707 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	7 512 667,92		7 512 667,92
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	535 442,61	0,00	535 442,61
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	74 811,00	0,00	74 811,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	6 438 231,65	2 008 846,82	8 447 078,47
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		1 944 445,55	1 944 445,55
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		15 268 153,18	5 631 846,82	20 900 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 900 000,00
--	---------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	7 728 916,00		7 728 916,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	38 018 200,00		38 018 200,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 039 884,00	0,00	1 039 884,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	320 000,00	0,00	320 000,00
67	Charges spécifiques (9)	3 000,00	0,00	3 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	10 000,00	7 800 000,00	7 810 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		47 120 000,00	7 800 000,00	54 920 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	54 920 000,00
---	---------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 375 826,00	0,00	1 375 826,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	5 410 094,00	0,00	5 410 094,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	2 008 846,82	2 008 846,82
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		7 800 000,00	7 800 000,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	6 785 920,00	9 808 846,82	16 594 766,82

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	4 305 233,18
--	---------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	20 900 000,00
---	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	765 000,00		765 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	1 007 000,00		1 007 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	47 719 590,00		47 719 590,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	156 375,00	0,00	156 375,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	22 996,59	3 623 000,00	3 645 996,59
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	25 000,00	0,00	25 000,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	49 695 961,59	3 623 000,00	53 318 961,59
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			1 601 038,41
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			54 920 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	1 225 277,14	7 512 667,92	19 674 722,86	19 674 722,86	7 512 667,92	12 162 054,94	20 900 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	81 528,61	0,00	453 914,00	453 914,00	0,00	453 914,00	535 442,61
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	74 811,00	74 811,00	0,00	74 811,00	74 811,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 143 748,53	0,00	5 294 483,12	5 294 483,12	0,00	5 294 483,12	6 438 231,65
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	7 512 667,92	7 512 667,92	7 512 667,92	7 512 667,92	0,00	7 512 667,92
Total des dépenses d'équipement		0,00	1 225 277,14	7 512 667,92	13 335 876,04	13 335 876,04	7 512 667,92	5 823 208,12	14 561 153,18
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		707 000,00	707 000,00		707 000,00	707 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	707 000,00	707 000,00	0,00	707 000,00	707 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	1 225 277,14	7 512 667,92	14 042 876,04	14 042 876,04	7 512 667,92	6 530 208,12	15 268 153,18
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			3 623 000,00	3 623 000,00		3 623 000,00	3 623 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			2 008 846,82	2 008 846,82		2 008 846,82	2 008 846,82
Total des dépenses d'ordre		0,00			5 631 846,82	5 631 846,82		5 631 846,82	5 631 846,82

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00
--	--	--	--	--	--	--	--	------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								20 900 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	16 594 766,82	16 594 766,82	16 594 766,82
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	4 732 994,00	4 732 994,00	4 732 994,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	4 732 994,00	4 732 994,00	4 732 994,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	1 375 826,00	1 375 826,00	1 375 826,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	677 100,00	677 100,00	677 100,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	2 052 926,00	2 052 926,00	2 052 926,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	6 785 920,00	6 785 920,00	6 785 920,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		7 800 000,00	7 800 000,00	7 800 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		2 008 846,82	2 008 846,82	2 008 846,82
Total des recettes d'ordre		0,00		9 808 846,82	9 808 846,82	9 808 846,82

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					4 305 233,18
--	--	--	--	--	--------------

Affectation au compte 1068 (8)					0,00
--------------------------------	--	--	--	--	------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					20 900 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	1 225 277,14	7 512 667,92	19 674 722,86	19 674 722,86	7 512 667,92	12 162 054,94	20 900 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	81 528,61	0,00	453 914,00	453 914,00	0,00	453 914,00	535 442,61
2031	Frais d'études	0,00	70 377,81		250 214,00	250 214,00	0,00	250 214,00	320 591,81
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	11 150,80		193 700,00	193 700,00	0,00	193 700,00	204 850,80
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	74 811,00	74 811,00	0,00	74 811,00	74 811,00
204111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00		74 811,00	74 811,00	0,00	74 811,00	74 811,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 143 748,53	0,00	5 294 483,12	5 294 483,12	0,00	5 294 483,12	6 438 231,65
2115	Terrains bâtis	0,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	2 000,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	271 361,10		75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00	346 361,10
21315	Centres d'incendie et de secours	0,00	101 158,47		805 232,00	805 232,00	0,00	805 232,00	906 390,47
21533	Réseaux câblés	0,00	38 220,00		27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	65 220,00
21535	Réseaux de transmission	0,00	0,00		110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
21536	Réseaux d'alerte	0,00	41 512,70		0,00	0,00	0,00	0,00	41 512,70
21538	Autres réseaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21561	Matériel roulant	0,00	15 823,52		56 230,00	56 230,00	0,00	56 230,00	72 053,52
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	266 022,29		1 320 265,00	1 320 265,00	0,00	1 320 265,00	1 586 287,29
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00		85 000,00	85 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	38 253,96		199 000,00	199 000,00	0,00	199 000,00	237 253,96
217315	Centres d'incendie et de secours	0,00	143 466,46		295 000,00	295 000,00	0,00	295 000,00	438 466,46
2181	Install. générales, agencements	0,00	10 177,54		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	15 177,54
21838	Autre matériel informatique	0,00	34 383,85		335 600,00	335 600,00	0,00	335 600,00	369 983,85
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	47 030,20		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	92 030,20
2185	Matériel de téléphonie	0,00	122 625,46		122 500,00	122 500,00	0,00	122 500,00	245 125,46

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	12 712,98		1 812 656,12	1 812 656,12	0,00	1 812 656,12	1 825 369,10
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	7 512 667,92	7 512 667,92	7 512 667,92	7 512 667,92	0,00	7 512 667,92
Total des dépenses d'équipement		0,00	1 225 277,14	7 512 667,92	13 335 876,04	13 335 876,04	7 512 667,92	5 823 208,12	14 561 153,18
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		707 000,00	707 000,00		707 000,00	707 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00		707 000,00	707 000,00		707 000,00	707 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	707 000,00	707 000,00	0,00	707 000,00	707 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	1 225 277,14	7 512 667,92	14 042 876,04	14 042 876,04	7 512 667,92	6 530 208,12	15 268 153,18
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			3 623 000,00	3 623 000,00		3 623 000,00	3 623 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			3 623 000,00	3 623 000,00		3 623 000,00	3 623 000,00
13912	Subv. transf. Régions	0,00			91 852,66	91 852,66		91 852,66	91 852,66

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
13913	Subv. transf. Départements	0,00			1 519 145,61	1 519 145,61		1 519 145,61	1 519 145,61
139148	Subv. transf. Autres communes	0,00			16 283,00	16 283,00		16 283,00	16 283,00
139314	Fonds d'aide à l'investissement des SDIS	0,00			51 273,18	51 273,18		51 273,18	51 273,18
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	0,00			1 944 445,55	1 944 445,55		1 944 445,55	1 944 445,55
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			2 008 846,82	2 008 846,82		2 008 846,82	2 008 846,82
21561	Matériel roulant	0,00			2 008 846,82	2 008 846,82		2 008 846,82	2 008 846,82
2313	Constructions	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			5 631 846,82	5 631 846,82		5 631 846,82	5 631 846,82

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
202101	PARC VEHICULES 4	202101	7 188 450,10	0,00	55 374,05	55 374,05	55 374,05	0,00
202201	LA CLAYETTE	202201	1 507 162,30	0,00	12 837,70	12 837,70	12 837,70	0,00
202401	VEHICULES 5	202401	4 533 805,84	0,00	3 785 583,63	3 785 583,63	3 785 583,63	0,00
202402	TENUES INTERVENTION	202402	427 210,53	0,00	226 000,00	226 000,00	226 000,00	0,00
202403	RECONSTRUCTION CI SIMARD	202403	54 862,80	0,00	1 144 137,20	1 144 137,20	1 144 137,20	0,00
202404	EXTENSION ET RESTRUCTURATION CFD	202404	234 289,22	0,00	2 067 941,34	2 067 941,34	2 067 941,34	0,00
202405	RESTRUCTURATION CIS DIGOIN	202405	19 650,00	0,00	220 794,00	220 794,00	220 794,00	0,00
TOTAL			13 965 430,79	0,00	7 512 667,92	7 512 667,92	7 512 667,92	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT					A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202101
LIBELLE : PARC VEHICULES 4
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 202101

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		7 243 824,15	7 188 450,10	a 0,00	55 374,05	b 55 374,05
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 403 314,06	3 347 940,01	0,00	55 374,05	55 374,05
21561	Matériel roulant	3 387 244,52	3 331 870,47	0,00	55 374,05	55 374,05
21568	Autre matériel, outillage incendie	16 069,54	16 069,54	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 840 510,09	3 840 510,09	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	3 840 510,09	3 840 510,09	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-55 374,05
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202201
LIBELLE : LA CLAYETTE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 202201

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 520 000,00	1 507 162,30	a 0,00	12 837,70	b 12 837,70
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	76 729,44	76 729,44	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	76 729,44	76 729,44	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	30 611,78	29 873,78	0,00	738,00	738,00
21578	Autre matériel technique	5 112,85	4 374,85	0,00	738,00	738,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	25 498,93	25 498,93	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 412 658,78	1 400 559,08	0,00	12 099,70	12 099,70
2313	Constructions	1 405 298,88	1 393 199,18	0,00	12 099,70	12 099,70
238	Avances commandes immo corporelles	7 359,90	7 359,90	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-12 837,70
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202401
LIBELLE : VEHICULES 5
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 202401

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		8 319 389,47	4 533 805,84	a 0,00	3 785 583,63	b 3 785 583,63
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 637 947,49	2 030 991,86	0,00	1 851 955,63	1 851 955,63
21561	Matériel roulant	3 637 947,49	2 030 991,86	0,00	1 851 955,63	1 851 955,63
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	4 681 441,98	2 502 813,98	0,00	1 933 628,00	1 933 628,00
238	Avances commandes immo corporelles	4 681 441,98	2 502 813,98	0,00	1 933 628,00	1 933 628,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-3 785 583,63
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202402
LIBELLE : TENUES INTERVENTION
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 202402

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		653 210,53	427 210,53	a 0,00	226 000,00	b 226 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	653 210,53	427 210,53	0,00	226 000,00	226 000,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	653 210,53	427 210,53	0,00	226 000,00	226 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-226 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202403
LIBELLE : RECONSTRUCTION CI SIMARD
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 202403

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 200 000,00	54 862,80	a 0,00	1 144 137,20	b 1 144 137,20
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	64 862,80	54 862,80	0,00	10 000,00	10 000,00
2031	Frais d'études	64 862,80	54 862,80	0,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 105 137,20	0,00	0,00	1 104 137,20	1 104 137,20
2313	Constructions	1 080 137,20	0,00	0,00	1 079 137,20	1 079 137,20
238	Avances commandes immo corporelles	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-1 144 137,20
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202404
LIBELLE : EXTENSION ET RESTRUCTURATION CFD
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 202404

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		11 600 000,00	234 289,22	a 0,00	2 067 941,34	b 2 067 941,34
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	837 467,82	234 289,22	0,00	603 178,60	603 178,60
2031	Frais d'études	837 467,82	234 289,22	0,00	603 178,60	603 178,60
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	10 762 532,18	0,00	0,00	1 464 762,74	1 464 762,74
2313	Constructions	10 562 532,18	0,00	0,00	1 264 762,74	1 264 762,74
238	Avances commandes immo corporelles	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-2 067 941,34
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202405
LIBELLE : RESTRUCTURATION CIS DIGOIN
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 202405

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		4 500 000,00	19 650,00	a 0,00	220 794,00	b 220 794,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	392 944,00	19 650,00	0,00	220 794,00	220 794,00
2031	Frais d'études	392 944,00	19 650,00	0,00	220 794,00	220 794,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	4 032 056,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	3 907 056,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-220 794,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	16 594 766,82	16 594 766,82	16 594 766,82
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	4 732 994,00	4 732 994,00	4 732 994,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	43 883,00	43 883,00	43 883,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
13148	Subv. transf. Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13314	Fonds d'aide à l'investissement des SDIS	0,00	0,00	189 111,00	189 111,00	189 111,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	4 732 994,00	4 732 994,00	4 732 994,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	1 375 826,00	1 375 826,00	1 375 826,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	1 375 826,00	1 375 826,00	1 375 826,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	677 100,00	677 100,00	677 100,00
1383	Subv non transf Départements	0,00	0,00	677 100,00	677 100,00	677 100,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	2 052 926,00	2 052 926,00	2 052 926,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	6 785 920,00	6 785 920,00	6 785 920,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		7 800 000,00	7 800 000,00	7 800 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
21561	Matériel roulant	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00		101 733,00	101 733,00	101 733,00
28033	Frais d'insertion	0,00		3 890,00	3 890,00	3 890,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	0,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	0,00		72 000,00	72 000,00	72 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		330 876,43	330 876,43	330 876,43
281311	Bâtiments administratifs	0,00		220 866,72	220 866,72	220 866,72
281315	Centres d'incendie et de secours	0,00		1 090 734,81	1 090 734,81	1 090 734,81
281535	Réseaux de transmission	0,00		62 041,00	62 041,00	62 041,00
281538	Autres réseaux	0,00		15 739,00	15 739,00	15 739,00
281561	Matériel roulant	0,00		2 196 820,54	2 196 820,54	2 196 820,54
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00		1 779 337,77	1 779 337,77	1 779 337,77
281578	Autre matériel technique	0,00		33 576,63	33 576,63	33 576,63
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00		283 805,68	283 805,68	283 805,68
2817315	Centres d'incendie et de secours	0,00		632 844,02	632 844,02	632 844,02
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00		46 791,77	46 791,77	46 791,77
281828	Autres matériels de transport	0,00		4 129,00	4 129,00	4 129,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		571 683,28	571 683,28	571 683,28
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		142 156,59	142 156,59	142 156,59
28185	Matériel de téléphonie	0,00		47 367,00	47 367,00	47 367,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00		43 606,76	43 606,76	43 606,76
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		2 008 846,82	2 008 846,82	2 008 846,82
2031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00		2 008 846,82	2 008 846,82	2 008 846,82
Total des recettes d'ordre		0,00		9 808 846,82	9 808 846,82	9 808 846,82

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	54 920 000,00	54 920 000,00	0,00	54 920 000,00	54 920 000,00
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	7 728 916,00	7 728 916,00	0,00	7 728 916,00	7 728 916,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		38 018 200,00	38 018 200,00		38 018 200,00	38 018 200,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	1 039 884,00	1 039 884,00	0,00	1 039 884,00	1 039 884,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	0,00	46 787 000,00	46 787 000,00	0,00	46 787 000,00	46 787 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		320 000,00	320 000,00		320 000,00	320 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	333 000,00	333 000,00		333 000,00	333 000,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	47 120 000,00	47 120 000,00	0,00	47 120 000,00	47 120 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			7 800 000,00	7 800 000,00		7 800 000,00	7 800 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			7 800 000,00	7 800 000,00		7 800 000,00	7 800 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								0,00
---------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	------

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									54 920 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	53 318 961,59	53 318 961,59	53 318 961,59
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	765 000,00	765 000,00	765 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	1 007 000,00	1 007 000,00	1 007 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	47 719 590,00	47 719 590,00	47 719 590,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	156 375,00	156 375,00	156 375,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	49 647 965,00	49 647 965,00	49 647 965,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	22 996,59	22 996,59	22 996,59
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	47 996,59	47 996,59	47 996,59
Total des recettes réelles		0,00	0,00	49 695 961,59	49 695 961,59	49 695 961,59
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		3 623 000,00	3 623 000,00	3 623 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		3 623 000,00	3 623 000,00	3 623 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	1 601 038,41
--	---------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	54 920 000,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	54 920 000,00	54 920 000,00	0,00	54 920 000,00	54 920 000,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	0,00	7 728 916,00	7 728 916,00	0,00	7 728 916,00	7 728 916,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00		61 000,00	61 000,00	0,00	61 000,00	61 000,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00		944 000,00	944 000,00	0,00	944 000,00	944 000,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00		143 000,00	143 000,00	0,00	143 000,00	143 000,00
60621	Combustibles	0,00	0,00		28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00
60622	Carburants	0,00	0,00		876 455,00	876 455,00	0,00	876 455,00	876 455,00
60623	Alimentation	0,00	0,00		30 760,00	30 760,00	0,00	30 760,00	30 760,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00		246 230,00	246 230,00	0,00	246 230,00	246 230,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00		37 750,00	37 750,00	0,00	37 750,00	37 750,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00		145 950,00	145 950,00	0,00	145 950,00	145 950,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00		56 000,00	56 000,00	0,00	56 000,00	56 000,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
60661	Médicaments	0,00	0,00		32 550,00	32 550,00	0,00	32 550,00	32 550,00
60662	Vaccins et sérums	0,00	0,00		6 600,00	6 600,00	0,00	6 600,00	6 600,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00		43 300,00	43 300,00	0,00	43 300,00	43 300,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00		259 300,00	259 300,00	0,00	259 300,00	259 300,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00		340 676,00	340 676,00	0,00	340 676,00	340 676,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00		116 300,00	116 300,00	0,00	116 300,00	116 300,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		13 705,00	13 705,00	0,00	13 705,00	13 705,00
61358	Autres	0,00	0,00		36 500,00	36 500,00	0,00	36 500,00	36 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00		236 900,00	236 900,00	0,00	236 900,00	236 900,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00		567 950,00	567 950,00	0,00	567 950,00	567 950,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00		210 570,00	210 570,00	0,00	210 570,00	210 570,00
6156	Maintenance	0,00	0,00		807 479,00	807 479,00	0,00	807 479,00	807 479,00
6161	Multirisques	0,00	0,00		28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00		69 000,00	69 000,00	0,00	69 000,00	69 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00		481 615,00	481 615,00	0,00	481 615,00	481 615,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00		12 600,00	12 600,00	0,00	12 600,00	12 600,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00		271 098,00	271 098,00	0,00	271 098,00	271 098,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00		283 182,00	283 182,00	0,00	283 182,00	283 182,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00		45 350,00	45 350,00	0,00	45 350,00	45 350,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00		9 700,00	9 700,00	0,00	9 700,00	9 700,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00		4 300,00	4 300,00	0,00	4 300,00	4 300,00
6234	Réceptions	0,00	0,00		16 500,00	16 500,00	0,00	16 500,00	16 500,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6237	Publications	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00		2 700,00	2 700,00	0,00	2 700,00	2 700,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6248	Divers	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00		458 412,00	458 412,00	0,00	458 412,00	458 412,00
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00		23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00		339 434,00	339 434,00	0,00	339 434,00	339 434,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00		14 950,00	14 950,00	0,00	14 950,00	14 950,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00		188 750,00	188 750,00	0,00	188 750,00	188 750,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		47 350,00	47 350,00	0,00	47 350,00	47 350,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00		21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		38 018 200,00	38 018 200,00		38 018 200,00	38 018 200,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		58 800,00	58 800,00		58 800,00	58 800,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00		82 000,00	82 000,00		82 000,00	82 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00		63 000,00	63 000,00		63 000,00	63 000,00
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	0,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00		263 000,00	263 000,00		263 000,00	263 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00		12 033 100,00	12 033 100,00		12 033 100,00	12 033 100,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		239 000,00	239 000,00		239 000,00	239 000,00
64113	NBI	0,00	0,00		135 000,00	135 000,00		135 000,00	135 000,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00		8 747 800,00	8 747 800,00		8 747 800,00	8 747 800,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00		242 400,00	242 400,00		242 400,00	242 400,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		3 600,00	3 600,00		3 600,00	3 600,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		115 000,00	115 000,00		115 000,00	115 000,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00		5 793 200,00	5 793 200,00		5 793 200,00	5 793 200,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00		38 000,00	38 000,00		38 000,00	38 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00		1 984 200,00	1 984 200,00		1 984 200,00	1 984 200,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00		5 685 000,00	5 685 000,00		5 685 000,00	5 685 000,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	0,00	0,00		17 000,00	17 000,00		17 000,00	17 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00		140 000,00	140 000,00		140 000,00	140 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00		468 000,00	468 000,00		468 000,00	468 000,00
646	Allocation de vétérance	0,00	0,00		1 283 000,00	1 283 000,00		1 283 000,00	1 283 000,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	0,00		132 800,00	132 800,00		132 800,00	132 800,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00		28 800,00	28 800,00		28 800,00	28 800,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		411 500,00	411 500,00		411 500,00	411 500,00
6484	Congé pour difficulté opérationnelle	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6488	Autres	0,00	0,00		34 000,00	34 000,00		34 000,00	34 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	1 039 884,00	1 039 884,00	0,00	1 039 884,00	1 039 884,00
651123	Aides au titre du FDPH	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00		1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00		109 000,00	109 000,00	0,00	109 000,00	109 000,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00		54 545,00	54 545,00	0,00	54 545,00	54 545,00
65818	Autres	0,00	0,00		309 720,00	309 720,00	0,00	309 720,00	309 720,00
6585	Intérêts moratoires	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65888	Autres	0,00	0,00		509 319,00	509 319,00	0,00	509 319,00	509 319,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	0,00	46 787 000,00	46 787 000,00	0,00	46 787 000,00	46 787 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		320 000,00	320 000,00		320 000,00	320 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00		306 000,00	306 000,00		306 000,00	306 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	333 000,00	333 000,00		333 000,00	333 000,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	47 120 000,00	47 120 000,00	0,00	47 120 000,00	47 120 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			7 800 000,00	7 800 000,00		7 800 000,00	7 800 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00			7 800 000,00	7 800 000,00		7 800 000,00	7 800 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			7 800 000,00	7 800 000,00		7 800 000,00	7 800 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	24 022,10
Montant des ICNE de l'exercice N-1	52 853,28
= Différence ICNE N – ICNE N-1	14 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	53 318 961,59	53 318 961,59	53 318 961,59
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	765 000,00	765 000,00	765 000,00
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0,00	0,00	238 000,00	238 000,00	238 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	337 000,00	337 000,00	337 000,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	1 007 000,00	1 007 000,00	1 007 000,00
70685	Inter. soumi. factur.(art L1424-42 CGCT)	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
706888	Autres	0,00	0,00	680 000,00	680 000,00	680 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	92 000,00	92 000,00	92 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	47 719 590,00	47 719 590,00	47 719 590,00
744	FCTVA	0,00	0,00	53 712,00	53 712,00	53 712,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	23 785 000,00	23 785 000,00	23 785 000,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	9 754 129,00	9 754 129,00	9 754 129,00
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	13 878 749,00	13 878 749,00	13 878 749,00
747888	Autres	0,00	0,00	248 000,00	248 000,00	248 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	156 375,00	156 375,00	156 375,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	375,00	375,00	375,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
75888	Autres	0,00	0,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	49 647 965,00	49 647 965,00	49 647 965,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	22 996,59	22 996,59	22 996,59
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	22 996,59	22 996,59	22 996,59
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	49 695 961,59	49 695 961,59	49 695 961,59
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		3 623 000,00	3 623 000,00	3 623 000,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
77681	Neutralisation des amortissements	0,00		1 944 445,55	1 944 445,55	1 944 445,55
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	0,00		1 678 554,45	1 678 554,45	1 678 554,45
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		3 623 000,00	3 623 000,00	3 623 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					19 170 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					19 170 000,00									
SDIS 2006-002/1	SFIL CAFFIL	29/12/2006	29/12/2006	01/05/2007	8 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.0395 sur Euribor 3M) + 0.0395	3,760	3,870	EUR	T	P	O	A-1
SDIS 2006-002/2	DEXIA CL	15/10/2007	15/10/2007	01/11/2008	1 600 000,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.0495)-Floor -0.0495 sur TAM(Postfixé)	4,250	4,320	EUR	A	P	O	A-1
SDIS 2007-003 T1	CAISSE D'EPARGNE	25/12/2007	25/12/2007	25/12/2008	3 800 000,00	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	4,510	EUR	A	C	O	A-1
SDIS 2008-002	CAISSE D'EPARGNE	25/10/2000	25/10/2008	25/01/2009	1 738 000,00	F	Taux fixe à 4.77 %	4,770	4,860	EUR	T	P	O	A-1
SDIS 2010-001	CREDIT AGRICOLE	02/12/2010	15/12/2010	15/04/2011	776 000,00	F	Taux fixe à 3.55 %	3,550	3,600	EUR	T	P	O	A-1
SDIS 2011-001	CREDIT AGRICOLE	02/12/2010	25/02/2011	25/05/2011	930 000,00	F	Taux fixe à 3.55 %	3,550	3,600	EUR	T	P	O	A-1
SDIS 2011-002	CAISSE D'EPARGNE	13/12/2011	23/12/2011	25/03/2012	600 000,00	F	Taux fixe à 5.2 %	5,200	5,300	EUR	T	P	O	A-1
SDIS 2011-003	CREDIT AGRICOLE	13/12/2011	23/12/2011	20/03/2012	600 000,00	F	Taux fixe à 4.99 %	4,990	5,080	EUR	T	P	O	A-1
SDIS 2013-002	SFIL CAFFIL	03/12/2013	03/12/2013	01/11/2014	426 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 1.68	1,910	1,950	EUR	T	C	O	A-1
SDIS 2015-001	SFIL CAFFIL	13/10/2015	29/08/2016	01/09/2017	700 000,00	V	(Euribor 12M + 0.75)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,850	0,860	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					19 170 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		4 072 122,44		9 882 404,52					706 980,18	385 248,15	79 432,19	35 579,83
1641 Emprunts en euros (total)		4 072 122,44		9 882 404,52					706 980,18	385 248,15	79 432,19	35 579,83
SDIS 2006-002/1	O	4 072 122,44	A-1	4 072 122,44	11,08	F	Taux fixe à 1.94 %	1,980	296 777,00	159 338,66	79 432,19	12 518,41
SDIS 2006-002/2	N	0,00	A-1	862 240,48	11,83	V	(TAM(Postfixé) + 0.0495)-Floor -0.0495 sur TAM(Postfixé)	2,070	57 751,62	17 838,38	0,00	2 684,58
SDIS 2007-003 T1	N	0,00	A-1	1 519 999,94	11,98	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	126 666,67	68 552,00	0,00	872,77
SDIS 2008-002	N	0,00	A-1	1 053 779,21	12,82	F	Taux fixe à 4.77 %	4,860	60 038,82	49 201,94	0,00	8 558,59
SDIS 2010-001	N	0,00	A-1	494 652,35	15,04	F	Taux fixe à 3.55 %	3,600	24 914,03	17 230,93	0,00	3 474,11
SDIS 2011-001	N	0,00	A-1	592 818,31	15,15	F	Taux fixe à 3.55 %	3,600	29 858,27	20 650,49	0,00	1 942,99
SDIS 2011-002	N	0,00	A-1	358 688,28	10,98	F	Taux fixe à 5.2 %	5,300	24 851,67	18 172,41	0,00	241,10
SDIS 2011-003	N	0,00	A-1	355 033,85	10,97	F	Taux fixe à 4.99 %	5,080	24 880,77	17 255,43	0,00	457,63
SDIS 2013-002	N	0,00	A-1	106 500,00	3,58	V	(Euribor 3M + 1.53)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,680	28 400,00	3 455,03	0,00	459,94
SDIS 2015-001	N	0,00	A-1	466 569,66	10,67	V	(Euribor 12M + 0.75)-Floor 0 sur Euribor 12M	2,910	32 841,33	13 552,88	0,00	4 369,71
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		4 072 122,44		9 882 404,52					706 980,18	385 248,15	79 432,19	35 579,83

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	10	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	9 882 404,52	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		4 072 122,44					4 072 122,44				0,00	0,00	0,00
Swap MX 761 72V	SDIS 2006-002/1	4 072 122,44	01/02/2037	CREDIT MUTUEL ARKEA	swap	taux	4 072 122,44	01/02/2013	01/02/2037	T	0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		4 072 122,44					4 072 122,44				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						1 151 638,61	0,00		
Swap MX 761 72V	SDIS 2006-002/1	Taux fixe à 1.94 %	1,980	TAG 3M(Postfixé)	2,080	1 151 638,61	0,00	A-1	A-1
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						1 151 638,61	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
-----------------	------------------------------------	-------------------------------	-----------------------

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		2025-12-15
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	21311 Construction bâtiments administratifs (Etat-major, Codis, école)	30	15/12/2025
L	21315 Construction centre de secours pleine propriété	30	15/12/2025
L	217315 Construction centre de secours mis à disposition	30	15/12/2025
L	2141 Construction centre de secours sur sol d'autrui	30	15/12/2025
L	21311 Agencement bâtiments administratifs (Etat-major, Codis, école)	15	15/12/2025
L	21315 Agencement centre de secours pleine propriété	15	15/12/2025
L	217315 Agencement centre de secours mis à disposition	15	15/12/2025
L	2145 Agencement centre de secours construit sur sol d'autrui	15	15/12/2025
L	2121-8 Agencement et aménagement de terrain	15	15/12/2025
L	2051 Concessions et droits similaires informatiques	5	15/12/2025
L	21838 Ordinateurs fixes complets et accessoires	4	15/12/2025
L	21838 Ordinateurs portables et accessoires	3	15/12/2025
L	21838 Tablettes numériques et autres équipements nomades	3	15/12/2025
L	21838 Autres matériels informatiques	5	15/12/2025
L	21535 Réseaux de transmission	5	15/12/2025
L	21536 Réseaux d'alerte	5	15/12/2025
L	21538 Autres réseaux	5	15/12/2025
L	21848 Mobiliers et matériels de bureau ou de salle de réunion	5	15/12/2025
L	2188 Autres matériels : audio visuel ou communication	5	15/12/2025
L	2188 Autres matériels : matériels sportifs	5	15/12/2025
L	2158 Autres matériels et outillages techniques: mobiliers de rangement et matériels d'entretien	5	15/12/2025
L	21578 Autres matériels techniques: dont armoires vestiaires de SP	5	15/12/2025
L	2188 Autres matériels: matériels pédagogiques	5	15/12/2025
L	2188 Autres matériels : chambres de garde et lieux de vie	5	15/12/2025
L	21561 Barges	20	15/12/2025
L	21561 Camions citerne feux de forêt (CCFM, CCFS)	20	15/12/2025
L	21561 Camions citerne grande capacité (CCGC)	20	15/12/2025
L	21561 Camions citerne rural (CCRM)	20	15/12/2025
L	21561 Véhicules ou cellules spécialisées poids lourd	20	15/12/2025
L	21561 Echelles (EP, BEA)	20	15/12/2025

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	21561 Fourgons pompe tonne (FPT)	20	15/12/2025
L	21561 Véhicules 1ère intervention poids lourd (VPI)	20	15/12/2025
L	21561 Véhicules secours routier poids lourd (FPTSR-FPTSRS)	20	15/12/2025
L	21561 VL citadines	8	15/12/2025
L	21561 VL fourgonnettes	12	15/12/2025
L	21561 VL tous terrains (VLTT)	15	15/12/2025
L	21561 Véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV)	13	15/12/2025
L	21561 Véhicules tous usages (VTU)	15	15/12/2025
L	21561 Véhicules utilitaires spécialisés (VPS, VCOM, VEC, VEN, VIMP)	20	15/12/2025
L	21561 Moto-pompes remorquables immatriculées (MPR)	20	15/12/2025
L	21561 Transformations VSAV en autres véhicules de secours	3	15/12/2025
L	21561 Grosses réparations sur biens totalement amortis	2	15/12/2025
L	21568 Embarcations motorisées de reconnaissance ou de sauvetage (BLS, BMS, BPS)	15	15/12/2025
L	21568 Autres embarcations	20	15/12/2025
L	21568 Remorques incendie	20	15/12/2025
L	21568 Autres remorques	20	15/12/2025
L	21568 Matériels et bouteilles gaz comprimé	7	15/12/2025
L	21568 Matériels médical (DSA, aspirateur mucosités...)	3	15/12/2025
L	21568 Autres matériels incendie et de secours	5	15/12/2025
L	21568 Matériels spécialisés (plongée, déblaiement...)	5	15/12/2025
L	21568 Gros matériels de ventilation et production de mousse	10	15/12/2025
L	21568 Matériels de transmission	5	15/12/2025
L	21568 Casques	8	15/12/2025
L	21568 Vestes textile	10	15/12/2025
L	21568 Pantalons textile	10	15/12/2025
L	21568 Blousons coupe-vent (Softshell)	5	15/12/2025
L	21568 Gants d'intervention	1	15/12/2025
L	21568 Chaussants - Bottes incendie	10	15/12/2025
L	21568 Chaussants - Bottes allégées	5	15/12/2025
L	21568 Polo F2 et sweat-shirts	3	15/12/2025
L	21568 Vestes polycoton	4	15/12/2025
L	21568 Pantalons polycoton	2	15/12/2025
L	21568 Vestes de pluie	8	15/12/2025
L	21568 Autres équipements de protection individuelle (F1, équipes spé,)	3	15/12/2025
L	2158 Matériel et outillage d'atelier	5	15/12/2025
L	2181 Installations générales, agencemcents, aménagements divers	5	15/12/2025
L	21828 Véhicule de transport de personnel	15	15/12/2025
L	2188 Autre immo corpo matériel	5	15/12/2025

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE			Délibération du
L	2031 Frais d'études non suivis de réalisation	5		15/12/2025
L	2033 Publicités et insertions suivies ou non de réalisation	5		15/12/2025
L	13314 FAI des SDIS ou pacte capacitaire - Durée d'amort du bien subventionné	1		15/12/2025
L	1312 Subventions de la région - Durée d'amort du bien subventionné	1		15/12/2025
L	1313 Subventions du département - Durée d'amort du bien subventionné	1		15/12/2025
L	13148 Subventions des communes - Durée d'amort du bien subventionné	1		15/12/2025
L	131 Autres subventions reçues .. - Durée d'amort du bien subventionné	1		15/12/2025
L	204111 Subventions versées pour l'Etat (dont Nexsis)	5		15/12/2025
L	204412 Subventions versées à des organismes publics - Bât et installations	5		15/12/2025
L	Biens de faible valeur	1		15/12/2025
L	2158 Matériels mis à disposition politique SAP-CPI - Autres matériels	1		15/12/2025
L	21561 Matériels roulants MAD politique SAP-CPI - Biens existants non totalement amortis	1		15/12/2025
L	21568 Matériels MAD politique SAP-CPI - Equipements de protection individuelle	1		15/12/2025
L	21568 Matériels MAD politique SAP-CPI - Matériels secours à personnes	1		15/12/2025
L	21533 Réseaux câblés	5		09/03/2026
L	2185 Autres matériels : matériel de téléphonie	5		09/03/2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
	Provisions pour dépréciation actifs circulants	10 000,00	0	0,00	10 000,00	0,00

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					108 835,00
65748	Subvention annuelle		UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS 71	Association	31 000,00
65748	Subvention JSP		UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS 71 - SECTION JSP	Association	50 000,00
65748	Subvention annuelle		OEUVRE DES PUPILLES	Association	2 900,00
65748	Subvention annuelle		AMICALE DDSIS	Association	22 435,00
65748	Subvention annuelle		GARDES POMPES BRESSANS	Association	2 500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		54,00	0,00	54,00	53,00	1,00	54,00
Adjoint administratif	C	2,00	0,00	2,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint administratif principal 1 cl	C	15,00	0,00	15,00	15,00	0,00	15,00
Adjoint administratif principal 2 cl	C	3,00	0,00	3,00	5,00	0,00	5,00
Attaché territorial	A	10,00	0,00	10,00	7,00	0,00	7,00
Attaché territorial hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché territorial principal	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur	B	6,00	0,00	6,00	4,00	1,00	5,00
Rédacteur principal 1cl	B	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur principal 2cl	B	8,00	0,00	8,00	7,00	0,00	7,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		42,00	0,00	42,00	37,00	3,00	40,00
Adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	13,00	0,00	13,00
Adjoint technique principal 1cl	C	11,00	0,00	11,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique principal 2cl	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise	C	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	3,00
Agent de maîtrise principal	C	6,00	0,00	6,00	2,00	0,00	2,00

Ingénieur	A	12,00	0,00	12,00	6,00	3,00	9,00
Ingénieur principal	A	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	3,00	0,00	3,00
Technicien principal 1cl	B	5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal 2cl	B	2,00	0,00	2,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		363,00	0,00	363,00	362,00	2,00	364,00
Adjudant	C	104,00	0,00	104,00	104,00	0,00	104,00
Cadre de santé	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Capitaine	A	12,00	0,00	12,00	12,00	0,00	12,00
Caporal	C	14,00	0,00	14,00	37,00	2,00	39,00
Caporal-chef	C	22,00	0,00	22,00	20,00	0,00	20,00
Colonel	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Colonel hors-classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Commandant	A	9,00	0,00	9,00	8,00	0,00	8,00
Contrôleur général	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Lieutenant 1 cl	B	38,00	0,00	38,00	28,00	0,00	28,00
Lieutenant 2 cl	B	10,00	0,00	10,00	21,00	0,00	21,00
Lieutenant HC	B	16,00	0,00	16,00	16,00	0,00	16,00
Lieutenant-colonel	A	9,00	0,00	9,00	7,00	0,00	7,00
Médecin de classe exceptionnelle	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Médecin hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Pharmacien hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Sergent	C	122,00	0,00	122,00	102,00	0,00	102,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		459,00	0,00	459,00	452,00	6,00	458,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans

l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Ingénieur	A	TECH	646	0,00	332-10	CDI
Ingénieur	A	TECH	646	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles

327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS***Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)***

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	4 305 233,18	4 305 233,18
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-1 225 277,14	-1 225 277,14
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	3 079 956,04	3 079 956,04

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	3 079 956,04	3 079 956,04
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	3 079 956,04	3 079 956,04

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	2 385 554,45	2 385 554,45
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	9 852 926,00	9 852 926,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	7 467 371,55	7 467 371,55

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		2 385 554,45	I 2 385 554,45
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		707 000,00	707 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	707 000,00	707 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 678 554,45	1 678 554,45
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>1 678 554,45</i>	<i>1 678 554,45</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		9 852 926,00	III 9 852 926,00
Ressources propres externes de l'année (a)		2 052 926,00	2 052 926,00
10222	FCTVA	1 375 826,00	1 375 826,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	677 100,00	677 100,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		7 800 000,00	7 800 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	101 733,00	101 733,00
28033	Frais d'insertion	3 890,00	3 890,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	120 000,00	120 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	72 000,00	72 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	330 876,43	330 876,43
281311	Bâtiments administratifs	220 866,72	220 866,72
281315	Centres d'incendie et de secours	1 090 734,81	1 090 734,81
281535	Réseaux de transmission	62 041,00	62 041,00
281538	Autres réseaux	15 739,00	15 739,00
281561	Matériel roulant	2 196 820,54	2 196 820,54
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 779 337,77	1 779 337,77
281578	Autre matériel technique	33 576,63	33 576,63
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	283 805,68	283 805,68
2817315	Centres d'incendie et de secours	632 844,02	632 844,02
28181	Installations générales, aménagt divers	46 791,77	46 791,77
281828	Autres matériels de transport	4 129,00	4 129,00
281838	Autre matériel informatique	571 683,28	571 683,28
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	142 156,59	142 156,59
28185	Matériel de téléphonie	47 367,00	47 367,00
28188	Autres immo. corporelles	43 606,76	43 606,76
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTES :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 5

Date de convocation : 20/02/2026

Présenté par Le Président (1),

A MACON, le 09/03/2026

Délibéré par l'assemblée Le Conseil d'administration(2), réunie en session ordinaire

A MACON, le 09/03/2026

Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil d'administration (2),(3).

BELTJENS Colette	
BERTHIER Pierre	
BONNETAIN François	
BOUCHET Frédéric	
BURDIN Raymond	
BÉCOUSSE Jean-Claude	
CANNARD Frédéric	
CHENUET Carole	
COGNARD Jean-François	
DESJOURS Thierry	
DESMARD Jean-Michel	
DESROCHES Patrick	
GILLET Violaine	
LUARD Jean-Paul	
MARTELIN Cécile	
MARTIN Jean-Louis	
PHILIBERT Alain	
PROST Virginie	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/03/2026, et de la publication le 11/03/2026

A MACON, le 11/03/2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAONE-ET-LOIRE

ARRÊTÉ - SIGNATURES



Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de pouvoir(s) :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : pour :

contre :

abstentions :

Date de convocation : 20.02.2026

25
18
2 pouvoirs
15 pour
5 abstentions

Présenté par le Président
À Mâcon, le - 9 MARS 2026

Le Président,
Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire à Mâcon, le - 9 MARS 2026

Les membres du Conseil d'administration

Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Le Président, André ACCARY	Aline GRUET	Le 1er Vice-Président Jean-Claude BÉCOUSSE	Élisabeth ROBLOT	La 2 ^{ème} Vice-Présidente Dominique LANOISELET	Jean-Vianney GUIGUE	Le 3 ^{ème} Vice-Président Jean-François COGNARD	Hervé CARREAU
Marie-Claude BARNAY	-	Colette BELTJENS	Michel DUVERNOIS	Pierre BERTHIER	Mathilde CHALUMEAU	Roland BERTIN	-
François BONNETAIN	Alain GAILLARD	Frédéric BOUCHET	Isabelle BAJARD	Frédéric BROCHOT	-	Raymond BURDIN	Carine LALANNE
Frédéric CANNARD	Jean-Christophe DESCIEUX	Claude CANNET	Florence PLISSONNIER	Carole CHENUET	Catherine AMIOT	Thierry DESJOURS	Lionel DUPARAY
Jean-Michel DESMARD	Marie-France MAUNY	Patrick DESROCHES	Nathalie DAMY	Violaine GILLET	Didier RÉTY	Jean-Paul LUARD	-
Jean-Louis MARTIN	Didier VERJUX	Dominique MELIN	Cécile MARTELIN	Alain PHILIBERT	Élisabeth LÉMONON	Virginie PROST	Jean PIEBOURG
Christine ROBIN	Géraldine AURAY						

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 11 MARS 2026 et de la publication le 11 MARS 2026

Pour le président et par délégation
la sous-directrice des fonctions transversales

Mélanie GACHÉ